

ANNONCE

La SARL **DK News** vous informe que nous basculons notre adresse mail et site de « .com » à « .dz »
Veuillez trouver ci-joint la nouvelle adresse et le nouveau mail : Site: www.dknews.dz / e-mail: contact@dknews.dz
Pour plus d'information veuillez nous contacter au numéro : (00213) 28.05.33.32 / 028.05.31.61

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Mardi 30 décembre 2025 / 10 rajab 1447 - N° 3991 - 13^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€



Le député CHEBBAL AÏD EL MADJID "ANTAR"

www.dknews.dz
e-mail: contact@dknews.dz

PARLEMENT

APN : le Parlement ouvre ses portes aux élèves et aux scouts pour ancrer la culture citoyenne

P.3

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La Haute Autorité passe à l'action et saisit la justice sur 15 dossiers et deux autres à la Cour des comptes

P.3

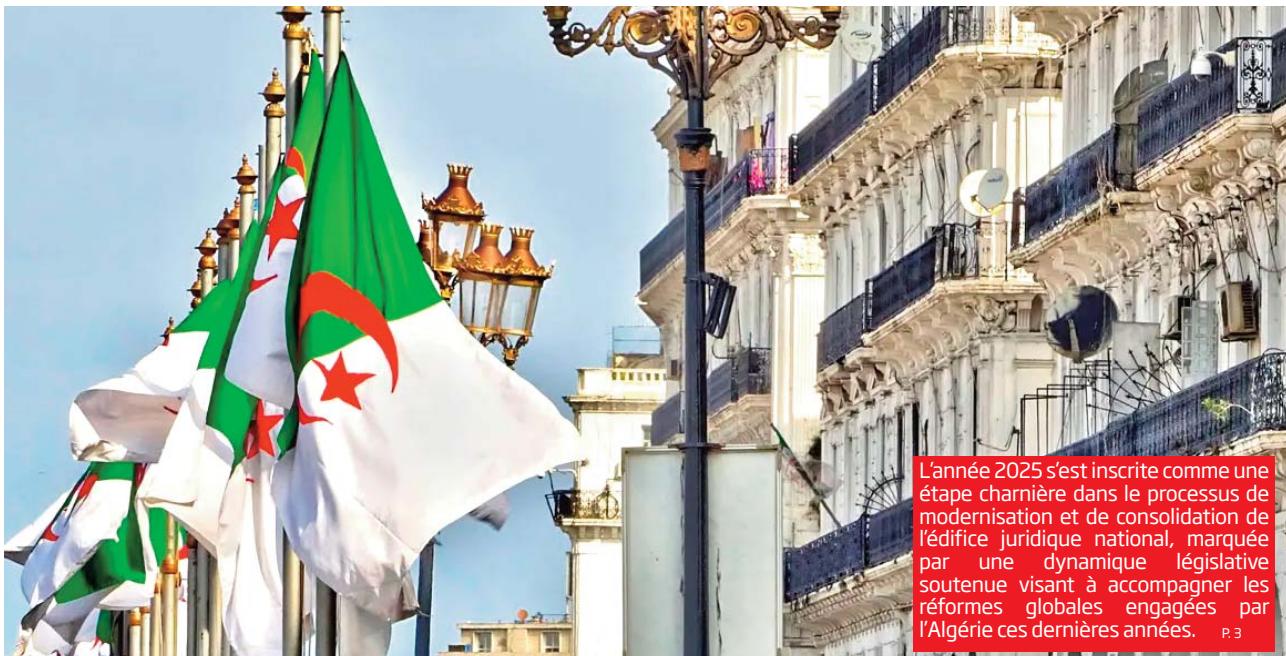
AUJOURD'HUI À 10H30

Le Pr Gharnaout, président de la S.A.P et président de la Ligue arabe des maladies respiratoires invitée du Forum de DK News

P.2

ANNÉE 2025

Une consolidation législative au cœur des grandes réformes de l'État



L'année 2025 s'est inscrite comme une étape charnière dans le processus de modernisation et de consolidation de l'édifice juridique national, marquée par une dynamique législative soutenue visant à accompagner les réformes globales engagées par l'Algérie ces dernières années.

P.3

SONATRACH

L'Algérie expédie un million de barils vers l'Indonésie et consolide un partenariat énergétique stratégique

P.6

ALLOCATION CHÔMAGE EN ALGÉRIE

L'ANEM au cœur d'une réforme stratégique pour une gestion plus transparente et efficace

P.4

JUSTICE ET ÉCONOMIE

Lotfi Boudjemaa engage un virage stratégique pour sécuriser l'acte de gestion et relancer l'investissement

P.4

SANTÉ

**HYPERTENSION
Les pays pauvres majoritairement atteints**

P.12-13

FOOTBALL

**CAN-2025
Mahrez en tête des buteurs, le Nigeria affiche sa puissance offensive**



P.22

**18^e FNTP
La pièce "Para-dox" du T.R. El Eulma présentée à Alger invite à la nécessité de donner un sens à sa vie**

P.16

NOUVEL AN

La journée du jeudi 1^{er} janvier 2026 chômée et payée

P.2

AUJOURD'HUI À 10H30

Le Pr Gharnaout, président de la S.A.P et président de la Ligue arabe des maladies respiratoires invité du Forum de DK News



Le Forum DK News recevra, aujourd'hui à 10h30, le Pr Gharnaout Merzak, président de la Société algérienne de pneumologie (SAP) et président de la Ligue arabe des maladies respiratoires.

Il animera une conférence-débat consacrée à « la lutte contre les maladies respiratoires chroniques et la lutte contre la tuberculose en Algérie ».

Cette rencontre se tiendra au Centre de presse Cherbal Abdelladjid, au siège du quotidien DK News, sis 3, rue du Djurdjura, Ben Aknou - Alger.

SAÏDA

Ouverture d'une bibliothèque de lecture au sein de la gare routière de transport SOGRAL



La Bibliothèque publique de lecture "Nizar Abdellkrim" de la wilaya de Saïda a pris l'initiative d'ouvrir un espace dédié à la lecture au sein de la gare routière de transport des voyageurs "SOGRAL", dans une démarche visant à promouvoir la culture chez les voyageurs, a indiqué, lundi, le directeur de la bibliothèque, Mezouar Mokhtar. Cet espace culturel, inauguré au début de la semaine en cours, est destiné aux voyageurs transitant par la wilaya de Saïda vers différentes destinations, à travers la mise à disposition d'un éventail varié de titres et d'ouvrages dans les domaines culturel, scientifique, religieux, social, entre autres.

Il a ajouté que cet espace offre aux voyageurs l'opportunité de lire et de consulter des livres dans une atmosphère calme à l'intérieur de la gare, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des services publics fournis, à la promotion de la culture de la lecture et à la valorisation de la place du livre dans la vie quotidienne.

Le même responsable a souligné que cette initiative, réalisée en coordination avec la direction des transports, s'inscrit dans le cadre de la promotion de la lecture et de la diffusion de la culture de la lecture en dehors du cadre traditionnel, en transformant les équipements publics en espaces vivants du savoir.

Il a également indiqué que cette démarche reflète la conviction des responsables du secteur selon laquelle la lecture n'est pas une activité limitée aux seules bibliothèques publiques, appelant à la généralisation de cette expérience culturelle à l'ensemble des gares de transport de voyageurs, afin d'élargir le cercle des lecteurs et de diffuser la culture de la lecture.

Cette initiative a été favorablement accueillie par de nombreux voyageurs, qui leur permet de mettre à profit le temps d'attente pour lire et s'enrichir en savoir et en connaissances, selon la même source.

CLIN D'EIL

NOUVEL AN La journée du jeudi 1^{er} janvier 2026 chômée et payée

La journée du jeudi 1^{er} janvier 2026, marquant le début du nouvel an, sera chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, indique lundi un communiqué commun du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et de la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

"A l'occasion du nouvel an et conformément à la loi numéro 63-278 du 26 juillet 1963, modifiée et complétée, fixant la liste des fêtes légales, la journée du jeudi 1^{er} janvier 2026 est chômée et payée pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée", précise la même source.

Toutefois, les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités "sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté", ajoute le communiqué.

AIR ALGERIE Réductions sur les vols durant le mois de Ramadhan



La compagnie aérienne Air Algérie a annoncé, lundi, dans un communiqué, le lancement d'une offre promotionnelle spéciale sur les billets des vols programmés durant le mois de Ramadhan.

Cette offre prévoit des réductions pouvant atteindre 50 % sur les tarifs des billets en classe économique, dont la période de vente est fixée du 29 décembre 2025 au 31 janvier 2026, pour des voyages programmés entre le 18 février et le 22 mars 2026, selon la même source.

BANQUES

La BNA lance sa plateforme numérique pour les opérations boursières



La Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé, lundi dans un communiqué, le lancement d'une plateforme numérique permettant à ses clients de réaliser les opérations boursières, à distance.

Cette plateforme, baptisée "Bourse Connect", facilite "la passation d'ordres d'achat et de vente de titres cotés en bourse", selon le communiqué précisant que "le service est disponible dans le cadre de l'activité conventionnelle et/ou islamique de la banque, garantissant une flexibilité optimale pour les différents profils d'investisseurs".

Ainsi, les clients peuvent désormais effectuer leurs transactions boursières "en toute sécurité" depuis leur espace e-banking sur internet ou via l'application mobile BN@tic, ajoute la même source soulignant que ce nouveau service est destiné à la fois aux personnes physiques et aux personnes morales de la Banque.

Mardi 30 décembre 2025

Horaire des prières



Fajr :	06h27
Dohr :	12h50
Asr :	15h23
Maghreb :	17h41
Isha :	19h08

MÉTÉO

Alger	:	16°	07°
Oran	:	15°	08°
Annaba	:	16°	06°
Béjaïa	:	13°	02°
Tamanrasset	:	25°	09°

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Alger: neutralisation d'un réseau criminel et saisie d'une quantité de cocaïne (Sûreté nationale)



La Brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) d'Ouled Fayet (Algier) a mis fin à l'activité d'un réseau criminel et procédé à la saisie d'une quantité de drogue dure (cocaïne) et d'armes blanches prohibées, a indiqué, lundi, un communiqué des services de la Sûreté nationale.

"Dans le cadre de la lutte contre les crimes liés au trafic illicite de drogues et de psychotropes, les services de Sûreté de la wilaya d'Algier, représentés par la BMPJ d'Ouled Fayet relevant de la Sûreté de la circonscription administrative de Chéraga, ont mis fin, la semaine dernière, à l'activité d'un réseau criminel composé de 9 individus, avec saisie de 700 g de cocaïne et d'armes blanches prohibées", précise le communiqué.

Cette opération, "menée sous la supervision du parquet territorialement compétent, a permis aux enquêteurs de police, suite à des investigations de terrain intensives, de mettre à nu les activités d'un réseau criminel spécialisé dans le trafic de drogue dure et de psychotropes". Elle a également abouti à "l'identification et à l'arrestation des membres dudit réseau, ainsi qu'à la saisie de 40 comprimés psychotropes, d'une somme d'argent estimée à plus de 13,5 millions de centimes issue des revenus de ce trafic, de sept (7) armes blanches prohibées de différents types, d'un pistolet à impulsion électrique (taser), d'une fusée de détresse (signal), de feux d'artifice, d'une balance électronique, et de deux (2) véhicules, et une (1) motocyclette utilisés pour le transport des stupéfiants".

Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Chéraga, conformément à la procédure pénale en vigueur, conclut le communiqué.

AÏN TEMOUCHENT

Exportation de plus de 564 tonnes de produits halieutiques

La wilaya d'Aïn Temouchent a réalisé, au cours de l'année 2025, des exportations de produits halieutiques atteignant 564,86 tonnes, a indiqué, lundi, le directeur de wilaya de la pêche et de l'aquaculture, Houari Kouicem.

Le même responsable a précisé que la quantité de produits halieutiques exportée durant l'année en cours s'est élevée à environ 564,86 tonnes, ayant permis de générer des recettes dépassant 1,26 million d'euros, ajoutant que les mollusques et les crustacés, notamment le pouple, ont représenté la part la plus importante du total des exportations halieutiques de la wilaya.

Ces produits ont été principalement destinés aux pays européens, en particulier l'Espagne et le Portugal, ainsi qu'à certains pays africains comme la Mauritanie, a-t-il souligné.

ANNÉE 2025

Une consolidation législative au cœur des grandes réformes de l'État

L'année 2025 s'est inscrite comme une étape charnière dans le processus de modernisation et de consolidation de l'édifice juridique national, marquée par une dynamique législative soutenue visant à accompagner les réformes globales engagées par l'Algérie ces dernières années.

À travers la révision en profondeur de plusieurs textes de loi et la promulgation de nouveaux dispositifs juridiques, les pouvoirs publics ont cherché à adapter l'arsenal législatif aux exigences de la phase actuelle, caractérisée par la consolidation de l'État de droit, le renforcement de la performance institutionnelle et la garantie effective des droits et libertés des citoyens.

Cette orientation s'inscrit pleinement dans la vision portée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a souligné à plusieurs reprises que la modernisation du cadre juridique national constitue un levier essentiel pour répondre aux attentes des citoyens et renforcer la confiance dans les institutions.

Le chef de l'État a notamment insisté sur le fait que la majeure partie des lois adoptées ou révisées vise à servir directement le citoyen, en améliorant la gouvernance publique, en renforçant la justice et en protégeant les libertés fondamentales.

Dans le domaine judiciaire, l'année 2025 a été marquée par l'adoption de textes majeurs destinés à améliorer l'efficacité et l'indépendance de la justice.

La promulgation de la loi organique relative à l'organisation du tribunal des conflits a constitué une avancée notable dans la clarification des compétences juridictionnelles et la résolution des litiges entre les différentes instances judiciaires.

Cette réforme vise à renforcer la sécurité juridique, à accélérer le traitement des affaires et à répondre aux aspirations des citoyens à une justice plus accessible, plus performante et plus protectrice de leurs droits.

La même dynamique s'est traduite par l'adoption du nouveau code de procédure pénale, considéré comme l'un des textes les plus structurants de l'année.

Cette réforme ambitionne de mieux protéger les deniers publics et l'économie nationale, tout en adaptant les procédures judiciaires aux mutations sociales et aux nouveaux défis liés à la criminalité.

Le nouveau code consacre également des garanties renforcées en matière de droits et libertés, en conformité avec les conventions internationales ratifiées par l'Algérie, illustrant ainsi la volonté de l'État de concilier efficacité judiciaire et res-

pect des normes internationales.

Sur le plan de la défense nationale, la législation a été renforcée par la promulgation de la loi relative à la mobilisation générale.

Ce texte vise à consolider les capacités de défense de la nation et à renforcer la préparation des Forces armées, en mettant à leur disposition les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Cette loi traduit l'importance accordée à la préservation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du pays sur l'ensemble de son espace terrestre, aérien et maritime, dans un contexte régional et international marqué par des défis sécuritaires croissants.

Dans le même esprit, deux lois portant création de médailles militaires au sein de l'Armée nationale populaire ont été promulguées au cours de l'année.

À travers ces distinctions, la nation entend honorer les sacrifices consentis par ses enfants dans la défense de la souveraineté nationale et la préservation des valeurs de la République, tout en renforçant la reconnaissance institutionnelle de l'engagement et du dévouement des personnels militaires. Le volet social a également occupé une place centrale dans l'agenda législatif de 2025.

La promulgation de la loi relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes témoigne de la détermination des pouvoirs publics à lutter contre un fléau aux conséquences graves sur la santé publique et la cohésion sociale.

Cette loi vise à renforcer les mécanismes de prévention, à durcir les sanctions contre les réseaux criminels et à protéger particulièrement les jeunes, considérés comme les principales cibles de ce phénomène destructeur. Parallèlement, l'adoption de la loi relative à la protection des personnes physiques dans le domaine du traitement des données à caractère personnel marque une avancée significative dans la protection de la vie privée des citoyens.

Ce texte encadre l'utilisation des données personnelles, renforce la lutte contre la cybercriminalité et réaffirme l'adhésion de l'Algérie aux standards internationaux en matière de protection des données, dans un contexte de numérisation croissante

des services publics et privés.

La lutte contre la criminalité financière et le terrorisme a, elle aussi, bénéficié d'un renforcement législatif notable en 2025 avec la promulgation de la loi relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ce texte prévoit des dispositions strictes visant à interdire l'activité des personnes et entités terroristes, à geler ou saisir leurs avoirs et à prohiber toute transaction avec elles, consolidant ainsi l'arsenal juridique national face aux menaces transnationales.

Le point culminant de cette année législative aura été l'adoption d'une proposition de loi portant criminalisation de la colonisation française en Algérie.

Ce texte historique vise à qualifier juridiquement les crimes commis durant la période coloniale entre 1830 et 1962, à faire porter à l'État français la responsabilité de son passé colonial et à instaurer des mécanismes permettant d'obtenir reconnaissance, excuses officielles et réparations pour les préjudices subis par le peuple algérien.

La loi prévoit également des dispositions pénales réprimant la glorification de la colonisation et toute atteinte aux symboles de la Résistance populaire, du Mouvement national et de la Révolution du 1er Novembre 1954, consacrant ainsi la protection de la mémoire nationale.

Enfin, l'année 2025 s'est achevée par l'adoption d'une proposition de loi modifiant et complétant le code de la nationalité algérienne.

Le texte introduit la déchéance de la nationalité comme mesure exceptionnelle, applicable dans des cas précisément définis, notamment les atteintes aux intérêts supérieurs de la patrie, la haute trahison, l'intelligence avec une puissance étrangère et toute atteinte à l'unité de la société algérienne. Cette réforme vise à renforcer la protection de la souveraineté nationale tout en encadrant strictement les conditions de son application.

À travers cet ensemble de réformes, l'année 2025 aura ainsi consacré une volonté affirmée de bâtir un cadre législatif moderne, cohérent et adapté aux enjeux contemporains, plaçant le citoyen, la souveraineté nationale et l'État de droit au cœur de l'action publique.

A.M

PARLEMENT

APN : le Parlement ouvre ses portes aux élèves et aux scouts pour ancrer la culture citoyenne

L'Assemblée populaire nationale (APN) poursuit son programme d'ouverture sur la société à travers l'organisation régulière de visites pédagogiques au profit des établissements scolaires et des organisations de jeunesse.

Dimanche dernier, le siège de la chambre basse du Parlement a accueilli plusieurs délégations composées d'enseignants, d'élèves et de troupes de scouts venus de différentes wilayas du pays, dans le cadre d'une initiative visant à renforcer la culture citoyenne et à rapprocher les jeunes des institutions de la République.

Selon un communiqué de l'APN, ces visites ont concerné des enseignants et des élèves de l'établissement « Cheikh Ammi Said » de la wilaya de Ghardaïa, ainsi que des membres des Scouts musulmans algériens (SMA) relevant de la ligue « Afwaj Ennahda d'El Atteuf ».

À ces groupes se sont joints des scouts de la troupe du chahid « Tahar Letrach » de la ville de Barika, dans la wilaya de Batna, ainsi qu'un groupe d'élèves issus de collèges de la wilaya de Saïda, reflétant la diversité géographique des participants.

À cours de cette immersion pédagogique, les visiteurs ont effectué une tournée à travers les différentes structures et services de l'Assemblée populaire nationale.

Ils ont notamment visité la salle des séances plénaires, la salle des conférences et le service audiovisuel, où ils ont reçu des explications détaillées sur le fonctionnement de l'institution, ses missions législatives et ses prérogatives constitutionnelles.

Les encadreurs ont insisté sur le rôle central du Parlement dans l'élaboration des lois, le contrôle de l'action gouvernementale et la représentation du peuple.

Cette initiative a permis aux élèves et aux scouts de mieux comprendre le rôle des institutions élues et l'importance de la participation citoyenne dans la construction de l'État de droit.

Elle s'inscrit dans une démarche éducative visant à éveiller chez les jeunes le sens de la responsabilité civique et de l'engagement national.

À terme de la visite, les participants ont immortalisé leur passage par des photos souvenirs au siège de l'APN, marquant ainsi une expérience enrichissante et formatrice, appelée à renforcer le lien entre la jeunesse algérienne et ses institutions républicaines.

A.M

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La Haute Autorité passe à l'action et saisit la justice sur 15 dossiers et deux autres à la Cour des comptes

La dynamique nationale de lutte contre la corruption poursuit sa montée en puissance. La Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC) a annoncé avoir franchi une étape significative en transmettant quinze dossiers à la justice et deux autres à la Cour des comptes, sur un total de dix-huit affaires examinées, susceptibles de contenir des faits de corruption.

Cette décision illustre la volonté des pouvoirs publics de renforcer l'État de droit et d'asseoir une gouvernance fondée sur la transparence et la redevabilité.

Dans un communiqué rendu public, la HATPLC précise que ces décisions ont été prises à l'issue de la 4e session ordinaire de son Conseil, tenue dimanche dernier, sous la présidence de Mme Sa-

lima Mousserati, en présence de l'ensemble de ses membres.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de l'application rigoureuse des dispositions de la loi 22-08, qui définit l'organisation, la composition et les attributions de la Haute Autorité.

Conformément à l'article 29 de ladite loi, les membres du Conseil ont procédé à un examen approfondi de l'ensemble des dossiers soumis.

Au terme de cette analyse, dix-huit dossiers ont été jugés susceptibles de comporter des faits de corruption.

Quinze d'entre eux ont été transmis aux procureurs généraux territorialement compétents, tandis que deux autres ont été orientés vers la Cour des comptes, institution constitutionnelle chargée du contrôle de la gestion des fi-

nances publiques. Cette démarche traduit une coordination institutionnelle renforcée et une approche méthodique dans le traitement des affaires sensibles.

Au-delà de l'aspect répressif, la session a également été marquée par l'adoption du bilan des activités de la HATPLC pour l'année 2025, mettant en lumière les actions menées en matière de prévention, de sensibilisation et de contrôle. Les membres ont, par ailleurs, validé le plan d'action pour l'année 2026, qui vise à consolider les mécanismes de prévention et à améliorer l'efficacité des dispositifs existants.

L'examen de l'exécution du budget de l'exercice 2025, ainsi que l'adoption du projet de budget pour 2026, figuraient également à l'ordre du jour.

Dans une perspective d'ouverture et

de coopération internationale, le Conseil a examiné plusieurs projets de partenariats et d'accords avec des organismes homologues de pays frères.

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la coopération internationale contre la corruption, notamment à la suite des travaux de la 11e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), tenue récemment à Doha, au Qatar.

Par ces actions concrètes, la HATPLC confirme son rôle central dans la consolidation d'une culture de transparence et dans la lutte déterminée contre toutes les formes de corruption, au service de l'intérêt général et de la confiance citoyenne.

A.M

JUSTICE ET ÉCONOMIE

Lotfi Boudjema engage un virage stratégique pour sécuriser l'acte de gestion et relancer l'investissement

Dans un contexte national marqué par la nécessité d'accélérer la transformation économique et de restaurer la confiance des acteurs productifs, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjema, a annoncé une série d'instructions majeures destinées à redéfinir en profondeur le traitement judiciaire des affaires économiques impliquant les gestionnaires publics.

Une démarche qualifiée d'inédite, qui ambitionne de réconcilier l'exigence de lutte contre la corruption avec l'impératif de développement économique durable.

S'exprimant samedi à Alger lors de l'ouverture du colloque national consacré à « la sécurité juridique et son impact sur le développement économique », organisé sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministre a dévoilé une réforme structurante qui marque un tournant décisif dans l'approche judiciaire de l'acte de gestion.

Au cœur de cette nouvelle orientation : l'unification, l'assouplissement et la rationalisation des poursuites judiciaires visant les dirigeants des entreprises publiques et des établissements publics à caractère économique.

Lotfi Boudjema a ainsi donné des instructions fermes aux procureurs généraux près les Cours de justice afin d'appliquer, de manière « qualitative, correcte et unifiée », les cadres légaux encadrant le déclenchement de l'action publique contre les gestionnaires des entreprises publiques industrielles et commerciales.

L'objectif est clair : mettre fin aux poursuites systématiques ou excessives fondées sur de simples décisions de gestion, et offrir aux cadres publics une protection juridique réelle contre l'arbitraire ou les interprétations divergentes de la loi.

Cette mise au point intervient dans un contexte où, durant de longues années, la crainte de poursuites judiciaires a profondément affecté la prise de décision au sein des entreprises publiques.

Nombre de gestionnaires ont préféré l'inaction à l'initiative, redoutant que des choix économiques, pourtant nécessaires, ne soient ultérieurement requalifiés pénalement.

Une situation qui a contribué à freiner l'innovation managériale, à ralentir la modernisation des entreprises publiques et, in fine, à peser sur la compétitivité globale de l'économie nationale. Au-delà de l'en-



cadrement des poursuites visant les personnes physiques, la réforme annoncée introduit également un mécanisme inédit concernant les personnes morales.

Le ministre a mis en avant une disposition majeure du nouveau code de procédure pénale permettant, pour certains délits strictement définis par la loi, la suspension des poursuites judiciaires à l'encontre des entreprises, à condition que celles-ci procèdent à la restitution intégrale des fonds, biens ou revenus détournés, y compris ceux transférés à l'étranger, ou de leur équivalent financier, et qu'elles s'acquittent de l'ensemble des montants dus au titre des infractions reprochées.

Cette approche privilégie clairement la récupération des deniers publics et la réparation du préjudice économique sur la sanction pénale automatique.

Elle s'inscrit dans une logique pragmatique visant à préserver l'activité économique, sauvegarder les emplois et permettre aux entreprises de poursuivre leur rôle productif, tout en réaffirmant l'autorité de l'Etat et la primauté de la loi.

Selon Lotfi Boudjema, cette réforme s'intègre pleinement dans la stratégie nationale prônée par le président de la Répu-

blique, fondée sur la construction d'une économie productive, ouverte et facilitée.

Le ministre a d'ailleurs salué « l'attention précise et constante » accordée par le chef de l'Etat au secteur de la justice, soulignant que celle-ci est appelée à jouer un rôle central dans l'accompagnement des opérateurs économiques et des entrepreneurs, en leur garantissant un environnement juridique stable, prévisible et sécurisant.

Dans cette nouvelle vision, la justice algérienne n'est plus cantonnée à ses fonctions traditionnelles de répression.

Elle se veut désormais anticipative, préventive et protectrice, capable d'intervenir en amont pour sécuriser les décisions économiques et prévenir les conflits, plutôt que de les sanctionner à posteriori.

« La justice devient un véritable soutien à l'investissement, à la construction et au développement », a affirmé le ministre, insistant sur la nécessité d'adapter l'action judiciaire aux mutations économiques et aux exigences de la compétitivité.

L'unification des pratiques judiciaires à l'échelle nationale constitue, à cet égard, un axe central de la réforme.

Les divergences d'interprétation entre

juridictions, longtemps dénoncées par les acteurs économiques, ont alimenté une insécurité juridique nuisible à l'attractivité du climat des affaires.

En harmonisant les critères de déclenchement des poursuites, les autorités entendent instaurer une meilleure lisibilité du cadre juridique, condition essentielle pour encourager l'investissement, notamment étranger.

Lotfi Boudjema a évoqué les premiers résultats de cette démarche, qu'il a qualifiés « d'encourageants », estimant qu'ils traduisent la justesse de la vision présidentielle et la capacité de l'Algérie à conduire des réformes profondes, fondées sur la durabilité, l'efficacité et la bonne gouvernance.

La dériminalisation de l'acte de gestion et la protection des cadres intégrés de l'Etat figurent, rappelle-t-on, parmi les priorités clairement affichées par le président Tebboune depuis le début de son mandat.

Le ministre a également mis en lumière le rôle stratégique dévolu aux avocats dans cette nouvelle architecture judiciaire et économique.

Appelés à devenir de véritables partenaires des opérateurs économiques, ils sont invités à s'impliquer davantage dans l'encadrement des transactions commerciales, la sécurisation des contrats, la médiation et le règlement amiable des litiges, notamment dans un contexte marqué par la digitalisation croissante de l'économie.

À travers cette réforme ambitieuse, les pouvoirs publics affichent leur volonté de transformer la justice en un levier de croissance et de confiance, plutôt qu'en un facteur de blocage.

Un pari stratégique qui, s'il est pleinement concrétisé sur le terrain, pourrait contribuer à libérer l'initiative, moderniser les entreprises publiques et positionner durablement l'Algérie comme une plateforme économique crédible et attractive à l'échelle régionale et africaine.

AM

ALLOCATION CHÔMAGE EN ALGÉRIE

L'ANEM au cœur d'une réforme stratégique pour une gestion plus transparente et efficace

L'Agence nationale de l'emploi (ANEM) se trouve aujourd'hui sous les projecteurs, interpellée à plus de rigueur et d'implication dans l'organisation équitable de l'allocation chômage.

Cette nouvelle injonction s'inscrit dans le cadre des orientations présidentielles annoncées lors du Conseil des ministres du 30 novembre dernier, où le Président Abdelmadjid Tebboune a donné des instructions précises au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdellah Saïhi.

L'objectif : faire en sorte que l'ANEM accomplisse pleinement son rôle et devienne un levier central de la politique nationale de l'emploi.

Le Président de la République a insisté sur la nécessité de garantir la transparence et la fluidité dans l'orientation des demandeurs d'emploi, ainsi que sur la classification rigoureuse des personnes intégrées dans le marché du travail et la distinction claire avec les chômeurs inscrits dans un fichier national régulièrement actualisé.

Cette démarche s'accompagne d'une mesure concrète : l'allocation chômage, auparavant fixée à 15.000 DA, passe désormais à 18.000 DA.

Une augmentation symbolique mais essentielle, qui s'inscrit dans une logique de soutien social et d'accompagnement temporaire des citoyens en transition professionnelle.

Toutefois, le Président Tebboune a également souligné la nécessité de réviser la condition de renouvellement des dossiers d'allocation chômage, actuellement prévue tous les six mois. À présent, le versement sera assuré pour une durée minimale d'un an, renouvelable, afin de stabiliser le soutien aux bénéficiaires et de rendre la gestion plus cohérente et prévisible.

L'ANEM, établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

placée sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, a pour mission principale l'organisation et la régulation du marché du travail.

Son rôle est multiple : elle assure l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi, prend en charge les demandeurs d'emploi, met en œuvre les dispositifs publics de promotion de l'emploi et produit des données statistiques essentielles à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques.

Pour mieux comprendre les implications de cette instruction présidentielle, nous avons recueilli l'avis du député Berriche, universitaire et membre de la commission des Finances à l'Assemblée populaire nationale (APN).

Selon lui, la relance du rôle de l'ANEM s'inscrit dans une nouvelle approche visant une organisation et une régulation plus rigoureuse du marché du travail.

La création et la mise à jour permanente d'une base de données nationale sur l'offre et la demande d'emploi permettront de garantir la transparence dans la diffusion des offres et leur adéquation aux qualifications et spécialités requises.

« Le Président de la République a insisté pour que l'ANEM assure également la gestion de l'allocation chômage et veille à son orientation vers les bénéficiaires réellement éligibles », explique le député.

Il ajoute que la période de chômage doit être transformée en une phase de qualification et de préparation à l'intégration effective dans le monde du travail.

L'Agence est donc appelée à devenir un instrument opérationnel et central dans la mise en œuvre des politiques publiques d'encadrement et d'orientation du marché du travail en Algérie.

Pour compléter ce panorama, Seifeddine Rezgui, membre fondateur de l'UNEA et chercheur spécialisé des questions de l'emploi, dresse un constat sans complaisance.

Selon lui, les décisions prises lors du dernier Conseil des ministres constituent un signal positif, mais elles demeurent incomplètes et nécessitent une mise en œuvre rigoureuse et structurée. « L'augmentation de l'allocation chômage offre un soutien social, mais elle doit être accompagnée d'une stratégie claire de création d'emplois durables, plutôt que de rester une simple mesure compensatoire », souligne-t-il. Rezgui insiste sur l'importance de moderniser les mécanismes de l'ANEM : numérisation efficace, clarification des critères de sélection, réduction de la bureaucratie et suivi concret des demandeurs d'emploi.

L'objectif affiché doit être de passer d'une logique d'assistance à une logique d'insertion réelle, où l'allocation chômage devient un outil temporaire intégré dans une politique active de l'emploi.

Avec une volonté politique constante, une transparence accrue et une gestion modernisée, ces mesures pourraient devenir un véritable levier de confiance et d'efficacité au service des citoyens.

Enfin, l'instruction présidentielle adressée au ministre du Travail reflète, selon l'expert, un aveu des failles structurelles de l'ANEM et une volonté de les corriger.

Elle marque le début d'une étape nouvelle dans la régulation du marché de l'emploi en Algérie, où l'Agence est appelée à conjuguer rigueur administrative, innovation numérique et accompagnement social, pour faire de l'allocation chômage un instrument stratégique de développement humain et économique.

Ainsi, la réforme de l'ANEM et la valorisation de l'allocation chômage ne sont pas de simples mesures techniques : elles constituent un signal fort de l'Etat, déterminé à moderniser son appareil institutionnel, à garantir la justice sociale et à transformer l'emploi en levier de stabilité et de prospérité nationale.

AM

BOUIRA

Un investissement soutenu pour renforcer le réseau de gaz naturel

La wilaya de Bouira a bénéficié, depuis 2020, d'un programme d'investissements conséquent destiné au renforcement du réseau de distribution du gaz naturel, avec une enveloppe globale estimée à 188 millions de dinars, selon la direction locale de Sonelgaz.

Ces investissements ont permis la réalisation d'une vingtaine de projets structurants, répartis sur plusieurs communes et localités de la wilaya.

Ces opérations s'inscrivent dans une stratégie visant à répondre à la demande croissante en gaz naturel, tout en améliorant la qualité du service fourni aux abonnés.

D'après la même source, les projets ont concerné aussi bien les zones de l'est, de l'ouest que du sud de la wilaya, traduisant une volonté d'assurer une couverture territoriale équilibrée.

Un réseau de gaz d'une longueur totale de 29,25 kilomètres a ainsi été réalisé, permettant le raccor-



dement de centaines de foyers supplémentaires.

Cette extension du réseau a contribué à une amélioration notable du confort des citoyens et à une réduction de la dépendance aux sources

énergétiques alternatives. Les chiffres communiqués par Sonelgaz témoignent d'une évolution significative du nombre de clients, passé de 138.842 abonnés en 2020 à 184.697 en 2025, soit une

hausse de 33 % en l'espace de cinq ans.

Une progression qui reflète à la fois l'expansion urbaine et la confiance accordée par les citoyens aux services de l'entreprise publique.

Parmi les communes ayant bénéficié de ces projets figurent Bouira, Lakhdaria, Raffour (M'Chedallah), Aïn Bessem, Sour El Ghazlane, Kadiria et Dirah. Les responsables locaux soulignent que ces réalisations s'inscrivent dans la politique nationale visant à généraliser l'accès aux réseaux énergétiques, tout en accompagnant le développement socioéconomique local.

AM

EL TARF

17 mechtas de la commune de Bougous bientôt alimentées en eau potable

Dix-sept (17) mechtas de la commune frontalière de Bougous, située à 20 km au sud-est d'El Tarf, ont bénéficié d'une opération de développement destinée à renforcer l'alimentation des habitants en eau potable (AEP), a-t-on appris, lundi, auprès de la direction des ressources en eau.

Le chef du service de l'AEP au sein de cette direction, Hicham Rekab, a indiqué que cette opération entamée en mai dernier pour approvisionner une population totale de 8.000 âmes, inscrite dans le cadre des programmes secto-

riels, a nécessité un investissement public de 900 millions de dinars.

Cette même opération vise également à sécuriser et à diversifier les sources d'approvisionnement de la commune de Bougous-centre, alimentée à partir du barrage de Meksa, selon la même source.

Les travaux consistent à réaliser 5 stations de pompage et 10 réservoirs d'une capacité variant entre 300 et 1.000 m³, ainsi qu'une station de traitement des eaux et une autre flottante d'une capacité, chacune, de 8.600 m³/jour, a en-

core fait savoir M. Rekab. Les 17 mechtas ciblées, situées, pour la plupart, en zone montagneuse, représentent 50 % de la population totale de la commune de Bougous, selon le même responsable qui a ajouté que l'approvisionnement en eau potable se fera à partir du barrage de Bougous à la faveur de la mise en place de conduites sur un linéaire de 35 km.

Le chef du service de l'AEP a conclu en soulignant que ce projet, dont l'avancement des travaux varie entre 45 et 50 %, sera achevé "durant l'été 2026".

TINDOUF

D'importantes enveloppes financières pour renforcer le processus de développement dans la commune d'Oum El Assel

La commune d'Oum El Assel, située à 170 km au nord du chef-lieu de la wilaya de Tindouf, enregistre une dynamique de développement remarquable, durant ces dernières années, concrétisée par l'octroi d'importantes enveloppes financières dans le cadre de plusieurs programmes nationaux, ce qui reflète clairement l'accompagnement de l'Etat du processus de développement local et sa volonté d'améliorer le cadre de vie des citoyens, notamment dans les zones éloignées et frontalières.

Cette collectivité a été destinataire de financements conséquents au titre du Plan communal de développement (PCD), considéré comme l'un des principaux mécanismes de soutien aux collectivités locales. Une enveloppe financière de 60 millions de dinars lui a été allouée en 2020, puis une autre de 94,3 millions de dinars en 2021, avant d'enregistrer une hausse significative en 2022 pour atteindre 145,5 millions de dinars.

Ainsi, le montant global des crédits alloués à ce programme, durant ces trois années, a dépassé les 229 millions de dinars, ce qui a permis la concrétisation de plusieurs projets de développement sur le terrain, touchant divers secteurs vitaux, à l'initiative du président de l'Assemblée populaire communale (APC), M. Mohamed Haïdas.

La commune a, en outre, bénéficié d'un autre programme du Fonds de garantie et solidarité des collectivités locales, visant à réduire les disparités de développement entre communes, dans lequel Oum El Assel a bénéficié d'un montant de 97 millions DA au titre de l'exercice 2023. Ce quota est passé à plus de 128 millions DA en 2024 puis plus de 122 millions DA en 2025.

Le total des montants alloués a atteint 322 millions DA, ce qui a permis de mieux renforcer des capacités de la commune à une prise en charge des préoccupations des citoyens, à améliorer la qualité des services publics, a-t-on ajouté.

Dans le cadre du programme d'appui au développement social et économique, des montants ont dépassé les 387 millions DA, en 2023, pour cette collectivité, avant de bénéficier de 132 millions DA, en 2024, puis 189 millions DA, cette année. De ce fait, le total des financements consacrés à ce programme à lui seul a atteint 709 millions de dinars, "ce qui reflète, ajoute le même responsable, l'intérêt majeur accordé par les pouvoirs publics pour booster la croissance économique et sociale au niveau local".

En tenant compte de ces trois différents programmes, le volume global des enveloppes financières destinées à la commune d'Oum El Assel a atteint près de 2,4 milliards DA, au cours des dernières années. Un chiffre que le président de l'APC considère comme une preuve évidente de l'attention particulière accordée par l'Etat à cette région et de la volonté politique visant à réaliser un développement équilibré et durable couvrant l'ensemble du territoire national, sans exception.

Dans ce contexte, M. Haïdas a salué cet important soutien financier et la politique de l'Etat, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui fait du développement local une priorité stratégique, notamment à travers l'appui aux communes et leur dotation en moyens nécessaires pour assumer pleinement leur rôle de développement.

Il a également mis en exergue le rôle central joué par les autorités de wilaya, à leur tête le wali de Tindouf, dans l'accompagnement de la commune et la prise en charge des préoccupations des citoyens, que ce soit par le suivi de terrain ou par la facilitation des procédures de concrétisation des projets.

Le même responsable a souligné que ces enveloppes financières ont connu une progression continue d'une année à l'autre, contribuant ainsi à la programmation et à la réalisation de projets de développement durables touchant des secteurs essentiels, tels que l'aménagement des routes, l'amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, ainsi que le renforcement des équipements publics. Cela s'est traduit positivement sur le quotidien des citoyens et a renforcé la stabilité sociale et économique de la région.

Ces indicateurs financiers et ces réalisations sur le terrain illustrent la nouvelle dynamique enregistrée dans la commune d'Oum El Assel, dans le cadre d'une approche de développement fondée sur la planification locale, la complémentarité entre les différents acteurs et la gestion rationnelle des ressources, ouvrant ainsi des perspectives prometteuses pour cette région stratégique du Sud-Ouest du pays.

APS

JIJEL

Lancement en 2026 de plusieurs projets de réhabilitation de routes nationales et de chemins de wilaya

Plusieurs projets portant réhabilitation de certaines routes nationales (RN) et de chemins de wilaya (CW) seront lancés en 2026 dans la wilaya de Jijel, a déclaré, lundi, le directeur des travaux publics (DTP), Slimane Khalfa.

Le même responsable a ajouté, dans une déclaration à l'APS, que l'année prochaine verra également le lancement de travaux de dédoublement, sur 8 km, de la RN 77 entre le chef-lieu de wilaya et la bretelle d'accès à la pénétrante autoroutière Djen-Djen (Jijel)-El Eulma (Sétif), ainsi que le lancement de travaux de renforcement de plusieurs sections de la RN 43 entre les communes de Jijel et d'El Milia.

D'autres travaux sont également prévus en 2026 "aussitôt après la finalisation des procédures adminis-

tratives d'usage", relatifs à la réhabilitation du CW 147 qui relie les zones de Djimar (commune de Chekfa) et d'Oued Nil (commune de Taher), selon la même source. M. Khalfa a indiqué, d'autre part, que les ports de pêche et de plaisance d'El Aouana et de Ziama-Manzouria ont bénéficié de deux opérations de protection au moyen de brise-lames, financées à hauteur de 1,4 milliard de dinars (700 millions de dinars pour chacune), afin de préserver ces infrastructures des hautes vagues et, partant, permettre une meilleure exploitation de ces ports par les pêcheurs.

Le port de Jijel a également bénéficié d'une opération de renforcement de la digue principale sur une distance de 110 mètres, moyennant un financement de 1,1 milliard de dinars, a conclu le DTP.

GUELMA

30.000 foyers raccordés au réseau de fibres optiques depuis début 2025

Pas moins de 30.000 foyers ont été raccordés à Guelma au réseau de fibres optiques à domicile (FTTH) depuis le début de l'année en 2025, a-t-on appris lundi du directeur opérationnel d'Algérie Télécom

l'APS, M. Saïdi. Durant la même période, une modernisation du réseau de télécommunications de l'ensemble des quartiers du chef-lieu de wilaya raccordés au réseau de fibres optiques a été effectué au terme de 31 projets ayant permis la mise en place d'un réseau d'une capacité théorique de près de 34.000 accès, a souligné la même source.

Le plan de travail de la direction opérationnelle d'Algérie Télécom pour l'année en cours a permis, a-

t-il ajouté, d'exécuter 10 projets de modernisation et de remplacement des réseaux de lignes en cuivre par le réseau de fibres optiques dans plusieurs agglomérations des communes de Djeballah Khemissi, Oued Fragha, Héliopolis, Medjez Amar et Guelma, outre la réalisation de 40 autres projets d'extension des canaux pour consolider le raccordement aux fibres optiques dans plusieurs communes de la wilaya.

SONATRACH

L'Algérie expédie un million de barils vers l'Indonésie et consolide un partenariat énergétique stratégique

L'Algérie franchit une nouvelle étape majeure dans sa stratégie de diversification de ses partenaires énergétiques en expédiant, pour la première fois, une cargaison d'un million de barils de pétrole brut vers l'Indonésie.



Cette opération d'envergure, réalisée à partir du port d'Arzew, dans la wilaya d'Oran, illustre la montée en puissance d'un partenariat énergétique mutuellement bénéfique entre Alger et Jakarta, fondé sur la confiance, la continuité et une vision stratégique à long terme.

Selon des sources médiatiques indonésiennes, cette expédition marque la première production issue de l'extension du Contrat de Partage de Production (PSC) du Bloc 405A, entré en vigueur en janvier dernier.

Cette extension garantit la poursuite des activités de la compagnie pétrolière indonésienne Pertamina en Algérie pour une durée de 25 ans, renforçant ainsi la stabilité des investissements étrangers dans le secteur des hydrocarbures algérien.

La coopération entre Sonatrach et Pertamina ne date pas d'hier. Elle a débuté au début des années 2000 à travers des contrats annuels conclus entre

2002 et 2003, avant de se poursuivre entre 2006 et 2013 sous forme de transactions ponctuelles.

Un tournant décisif est intervenu en 2014 avec l'acquisition par Pertamina des droits de gestion du périmètre Menzel Ledjmet (MLN), situé dans le bassin stratégique de Berkine, à proximité de Hassi Messaoud.

Le 22 décembre dernier, cette coopération s'est consolidée davantage avec la signature, au siège de la direction générale de Sonatrach à Alger, de trois contrats de service relatifs à l'enlèvement du pétrole brut, du condensat et des gaz de pétrole liquéfiés (GPL) produits sur le périmètre Menzel Ledjmet (Bloc 405A).

Ces accords s'inscrivent dans le cadre du contrat d'hydrocarbures liant les deux parties et visent à offrir à Pertamina des conditions logistiques optimales pour la récupération de sa part de production à partir des ports algériens. Dans ce cadre, Sona-

trach met à profit son expertise reconnue en matière de planification, de coordination et de suivi des opérations d'enlèvement, garantissant ainsi une gestion efficace et sécurisée des flux énergétiques destinés au partenaire indonésien.

Cette collaboration technique renforce la crédibilité de l'Algérie en tant que fournisseur fiable sur le marché énergétique international.

Commentant cette avancée, le président du conseil d'administration de PT Pertamina International EP (PIEP), Darmawan H.

Samsu, a souligné que le succès de cette première expédition est l'aboutissement d'un long processus de négociation et de diplomatie énergétique.

« L'envoi de cette première cargaison d'un million de barils vers l'Indonésie confirme la valeur stratégique de l'extension du Bloc 405A.

Il s'agit d'un accomplissement majeur après des négociations contractuelles intenses », a-t-il déclaré.

Cette opération illustre la volonté de l'Algérie de s'affranchir de la dépendance à ses marchés traditionnels en Asie et en Europe, tout en renforçant sa position comme acteur clé de la sécurité énergétique mondiale.

Elle témoigne également de l'attractivité croissante du cadre contractuel algérien et de la solidité des partenariats bâtis sur des intérêts économiques convergents.

A.M

INVESTISSEMENT

L'économiste Lynda Bendjiane plaide pour un droit au service de l'investissement et de la confiance

La sécurité juridique constitue aujourd'hui l'un des piliers fondamentaux des réformes économiques engagées par l'Algérie, affirme l'économiste Lynda Bendjiane, soulignant que la confiance demeure le moteur essentiel de l'investissement et un levier décisif pour une croissance durable et inclusive.

Cette analyse a été développée lors d'un colloque national consacré à la sécurité juridique et à son impact sur le développement économique, organisé au Centre international de conférences (CIC) Abdelatif-Rahal à Alger, sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Cette rencontre de haut niveau, initiée par le ministère de la Justice et l'Ordre national des avocats, en coordination avec l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP) et le Conseil de renouveau économique algérien (CREA), a réuni responsables institutionnels, magistrats, juristes, avocats et acteurs économiques autour d'un enjeu central : faire du droit un vecteur de stabilité et de compétitivité économique.

Selon Lynda Bendjiane, la sécurité juridique repose sur plusieurs principes fondamentaux, notamment la stabilité des textes législatifs, la clarté et la simplification des procédures administratives, la prévisibilité des décisions judiciaires et la protection effective des droits des opérateurs économiques.

Elle estime que l'absence de ces garanties fragilise l'initiative entrepreneuriale et freine l'engagement des investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers. L'économiste met également en lu-

mière le lien étroit entre la performance économique et l'efficacité du système judiciaire.

Une justice moderne, indépendante et efficiente permet, selon elle, de réduire les risques juridiques, de prévenir les conflits commerciaux et d'assurer l'exécution des contrats dans des délais raisonnables.

À l'inverse, l'insécurité juridique alimente la défiance, favorise l'économie informelle et constitue un frein structurel au développement. Abordant les réformes en cours, Lynda Bendjiane souligne que les pouvoirs publics ont engagé plusieurs chantiers ambitieux visant à moderniser l'appareil judiciaire, à renforcer la spécialisation des juridictions économiques et à améliorer l'accès au droit pour les entreprises.

Ces efforts traduisent, selon elle, une vision globale qui place le droit au cœur de l'accompagnement des politiques économiques nationales. Elle insiste également sur le rôle central des avocats dans la sécurisation des relations économiques.

Acteurs de proximité avec les entreprises et les investisseurs, les avocats contribuent à prévenir les litiges, à renforcer la conformité juridique et à diffuser une culture de l'anticipation et de la bonne gouvernance.

Pour les entreprises publiques comme privées, conclut l'économiste, la sécurité juridique n'est plus une option mais une exigence stratégique. Elle conditionne la réussite des projets structurants, la transparence de la gouvernance et l'attractivité globale du climat des affaires en Algérie.

A.M

ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Les institutions financières internationales confirment la solidité de la reprise et la résilience du modèle national

L'économie algérienne continue de démontrer sa capacité de résistance et d'adaptation dans un contexte mondial marqué par de fortes turbulences géopolitiques et économiques.

Plusieurs institutions financières internationales de premier plan, à l'image de la Banque mondiale (BM), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), ont unanimement confirmé la robustesse de la reprise économique nationale en 2025, suivant une trajectoire de croissance soutenue, une inflation maîtrisée et des équilibres macroéconomiques globalement préservés.

Selon les dernières évaluations, l'Algérie a enregistré une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 4,1 % au premier semestre 2025, avant de s'établir à 3,8 % sur l'ensemble de l'année.

Une performance notable, d'autant plus significative qu'elle intervient dans un environnement international instable, marqué par les tensions au Moyen-Orient, les fragilités persistantes au Sahel et les incertitudes liées aux dérèglements climatiques et à la conjoncture énergétique mondiale.

Les institutions internationales soulignent que cette dynamique repose essentiellement sur la vitalité des secteurs hors hydrocarbures, dont la croissance a atteint 5,4 %.

Industries manufacturières, services, agriculture, bâtiment et travaux publics contribuent désormais de manière plus significative à la création de valeur, illustrant les effets progressifs de la politique de diversification économique engagée par les pouvoirs publics.

À l'inverse, les secteurs pétrolier et gazier affichent une stagnation relative, conséquence directe de la baisse des exportations énergétiques.

L'inflation constitue un autre indicateur clé de cette stabilité macroéconomique.

Tombée à 1,7 % sur les neuf premiers mois de l'année, elle reflète la combinaison d'une relative stabilité du dinar, d'une meilleure régulation des marchés et d'une baisse des prix de certains produits alimentaires.

Cette maîtrise de l'inflation a permis de préserver le pouvoir d'achat des ménages, un enjeu social majeur dans un contexte de réformes économiques.

Sur le plan extérieur, les comptes demeurent soutenus par les recettes d'hydrocarbures, malgré une hausse des importations liée à la relance de l'investissement productif et aux grands projets structurants.

Les réserves de change restent à des niveaux jugés confortables par le FMI, offrant à l'Algérie une marge de manœuvre appréciable face aux chocs externes.

Les projections de la Banque mondiale pour les années à venir confirment cette tendance, avec une croissance du PIB estimée à 3,5 % en 2026 et à 3,3 % en 2027.

Toutefois, l'institution recommande une meilleure allocation des dépenses publiques, afin d'en renforcer l'efficacité et de soutenir durablement la croissance.

Le rapport automnal 2025 de la BM insiste également sur la nécessité de poursuivre les réformes structurelles, notamment en matière de gouvernance budgétaire, de modernisation de l'administration et d'intégration progressive de la transition bas carbone.

Le FMI, dans ses dernières consultations publiées en octobre 2025, converge vers ce diagnostic.

Il salue la baisse de l'inflation, la solidité des fondamentaux macroéconomiques et la résilience du système financier, tout en appelant à accélérer la diversification économique afin de réduire la vulnérabilité aux fluctuations des prix des hydrocarbures et aux risques géopolitiques.

Dans cette perspective, la transformation industrielle apparaît comme un levier stratégique central.

Pour le professeur Abdellah Berriche, « l'industrialisation est la colonne vertébrale d'une économie souveraine et résiliente ».

Elle permet de transformer les ressources naturelles en produits à valeur ajoutée, de créer des emplois qualifiés et de renforcer les savoir-faire nationaux.

L'essor industriel contribue également à réduire structurellement la facture des importations et à consolider le marché intérieur.

Si les signaux sont globalement positifs, les institutions internationales rappellent néanmoins que la dépendance persistante aux hydrocarbures demeure un facteur de fragilité.

Les chocs liés aux prix, aux sanctions géopolitiques ou aux instabilités régionales pourraient peser sur la trajectoire économique à moyen terme.

D'où l'importance, soulignent-elles, de poursuivre une croissance inclusive, fondée sur la transparence, l'efficacité de l'investissement public et la promotion de l'initiative privée.

A.M.

CÉRÉALES

OAIC : Le stockage céréalier, un pilier stratégique de la sécurité alimentaire nationale

Face à la volatilité croissante des marchés internationaux et aux aléas climatiques de plus en plus fréquents, l'Algérie a choisi de renforcer ses capacités de stockage de céréales, faisant de cette politique un pilier central de sa stratégie de sécurité alimentaire.



Cette orientation, portée par l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC), illustre la volonté de l'Etat de rompre avec une gestion dans l'urgence et d'instaurer une planification proactive des approvisionnements nationaux.

Le programme en cours repose sur la construction d'un vaste réseau de silos de grande capacité et de centres de proximité. Seize nouveaux silos, dont la livraison est attendue avant la fin du premier semestre 2026, viendront compléter un maillage nationalisé à l'échelle nationale.

L'objectif affiché est ambitieux : atteindre une capacité de stockage suffisante pour couvrir neuf mois de consommation nationale, soit près de neuf millions de tonnes de céréales.

Une telle stratégie per-

met à l'Algérie de maîtriser sa dépendance alimentaire, transformant ce qui était jadis une vulnérabilité en un avantage stratégique, souligne le professeur Brahim Mouhouche, expert en sécurité alimentaire et hydrique.

« Le stockage permet d'acheter au moment le plus favorable, en évitant les achats précipités et coûteux », précise-t-il.

La stratégie adoptée combine des silos centraux et des centres de proximité, rapprochant ainsi les infrastructures des zones de production.

Cette approche mixte vise à réduire les pertes post-récoltes, à fluidifier la collecte des céréales et à inciter les producteurs à livrer leur production nationale.

Selon l'expert, « les silos de proximité sont détermini-

nants pour stabiliser la filière et soutenir la production tout en garantissant la sécurité alimentaire à long terme ».

En parallèle, l'Algérie poursuit une politique d'importation ajustée, notamment pour le blé tendre, afin de combler les déficits structurels.

Récemment, l'OAIC a lancé un nouvel appel d'offres pour l'importation de blé dur, illustrant la gestion progressive et planifiée des approvisionnements.

Brahim Mouhouche rappelle que « même lorsque la production nationale progresse, le stockage et l'importation restent complémentaires », soulignant l'importance de l'anticipation pour éviter les fluctuations des prix et préserver la stabilité du marché intérieur.

A.M

DESSALEMENT DE L'EAU DE MER

Sonatrach accélère la sécurisation hydrique

Dans une démarche résolue visant à renforcer la sécurité hydrique nationale, le groupe Sonatrach a supervisé, lundi à Alger, la signature de contrats majeurs pour la réalisation de trois usines de dessalement de l'eau de mer dans les wilayas de Chlef, Mostaganem et Tlemcen.

Ces infrastructures stratégiques afficheront chacune une capacité de production de 300.000 mètres cubes par jour, constituant un apport considérable pour l'alimentation en eau potable des populations concernées.

La cérémonie officielle de signature, organisée par l'Entreprise algérienne de dessalement de l'eau (EADE), s'est déroulée sous la présidence du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Hydrocarbures et des Mines, M. Mohamed Arkab, en présence du ministre de l'Hydraulique,

M. Taha Derbal, ainsi que du PDG de Sonatrach, M. Noureddine Daoudi.

La participation exclusive d'entreprises nationales illustre la volonté des pouvoirs publics de valoriser le savoir-faire local et de renforcer l'intégration industrielle nationale.

Selon les contrats signés, la réalisation de l'usine de Chlef sera confiée à l'Entreprise nationale des grands travaux pétroliers (ENGTP), tandis que la Société algérienne de réalisation de projets industriels (SARPI) prendra en charge le projet de Mostaganem.

De son côté, Cosider Canalisations sera responsable de la construction de l'usine de dessalement de Tlemcen.

Ces projets structurants s'inscrivent dans le cadre de la première tranche du deuxième programme

national complémentaire, décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Ce programme prévoit la réalisation de six usines de dessalement, chacune d'une capacité similaire, afin de faire face aux défis liés au stress hydrique et aux changements climatiques.

À travers cette initiative, l'Etat algérien confirme sa stratégie de diversification des sources d'approvisionnement en eau, en misant sur des solutions durables et technologiquement avancées.

Ces nouvelles installations contribueront à réduire la dépendance aux ressources conventionnelles et à assurer un accès régulier à l'eau potable, notamment dans les régions cötiers et densément peuplées.

A.M

AGRICULTURE

Importation de plus de 1,1 million de tonnes de maïs pour répondre à la demande croissante sur le marché national



L'Office national des aliments du bétail (ONAB), a programmé l'importation de quantités supplémentaires de maïs, estimées à 1.150 million de tonnes jusqu'au mois de février prochain, en vue de renforcer les niveaux d'approvisionnement du marché en ce produit, et de répondre à la forte demande actuellement enregistrée, indique, lundi, un communiqué du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

L'ONAB a entamé l'importation de 1.150.000 tonnes de maïs durant la période allant du 28 décembre courant à février 2026, après avoir constaté un déficit dans l'approvisionnement du marché en ce produit, et à l'issue de la rencontre ayant réuni le ministre du secteur avec les représentants de la filière avicole, au cours de laquelle toutes les mesures nécessaires ont été prises pour l'importation, le stockage et la distribution du maïs entrant dans la production des aliments de bétail, afin d'assurer un approvisionnement régulier et continu du marché national et de garantir sa disponibilité ainsi que la stabilité du marché.

L'opération se déroule conformément à un programme précis, avec la réception de 250.000 tonnes de maïs, durant la période du 28 décembre courant au 1er janvier 2026, à travers les ports d'Oran, d'Alger, de Skikda et de Bejaia.

Une autre quantité de 500.000 tonnes sera réceptionnée au cours du mois de janvier 2026.

Une quantité supplémentaire de 400.000 tonnes est prévue au cours du mois de février 2026, précise la même source. Compte tenu des quantités déjà importées, en cours d'acheminement et programmées, le ministère a rassuré l'ensemble des professionnels, notamment les acteurs de la filière avicole, quant à la disponibilité du maïs sur le marché national en quantités suffisantes, appelant à adopter des pratiques d'approvisionnement régulières et à faire preuve de responsabilité collective afin de préserver l'équilibre du marché. Il a également été décidé de constituer un stock de réserve de maïs afin d'éviter toute perturbation future dans son approvisionnement, au regard de la récurrence de cette situation chaque année, ajoute le communiqué.

Le ministère souligne avoir mobilisé l'ensemble des moyens pour assurer le suivi régulier de l'approvisionnement du marché en maïs, afin de répondre au besoin du marché national en cette matière première qui représente 80 % des aliments destinés à la filière avicole.

APS

EDUCATION NATIONALE

Sadaoui préside la cérémonie de distinction des élèves lauréats qualifiés au concours international "Mois de la langue arabe"

Le ministre de l'Education nationale, Mohammed Seghir Sadaoui, a présidé, lundi à Alger, la cérémonie de distinction des élèves lauréats qualifiés au concours international "Mois de la langue arabe", organisé par la Ligue des Etats arabes en collaboration avec le Conseil international de la langue arabe sous le slogan "investir dans les jeunes esprits et les leaders de demain".

Dans une allocution prononcée lors de cette cérémonie organisée à l'occasion de la célébration du Mois de la langue arabe, au cours de laquelle ont été honorés les élèves lauréats qualifiés à ce concours international, au nombre de 14, le ministre a précisé que ce qu'ils ont accompli "n'est pas seulement un simple résultat, ou un classement annoncé, mais plutôt la traduction de leurs talents, de leur passion pour la langue arabe et de leur attachement à la promotion de ses arts et outils".

Dans cette optique, M. Sadaoui a salué la créativité de ces élèves, auteurs de travaux remarquables dans cinq domaines créatifs, à savoir la nouvelle, l'article, le poème, la calligraphie et le dessin, ce qui fait d'eux de "vérifiables ambassadeurs de l'éloquence et de la créativité".

Le nombre de travaux soumis lors des éliminatoires préliminaires a atteint "2944 œuvres provenant de 2516 établissements éducatifs, dont 1108 ont été retenues pour participer à la phase de wilaya, parmi lesquelles 605 œuvres



ont été sélectionnées, après évaluation, pour prendre part à la phase nationale", a-t-il rappelé.

La Commission nationale de sélection s'est réunie du 1er au 4 décembre

courant pour évaluer, classer et retenir les œuvres primées au niveau national, appelées à représenter l'Algérie dans ce concours international, a-t-il ajouté.

La participation à de tels concours

contribue à "ancrer les composantes de l'identité nationale auprès des jeunes et à découvrir les élèves talentueux et innovants dans divers domaines littéraires et artistiques", estime M. Sadaoui.

Dans ce contexte, le ministre de l'Education nationale a souligné la volonté de son secteur d'"investir dans le développement des aptitudes des élèves et de garantir un environnement scolaire stimulant favorable à l'épanouissement des énergies créatives", en application de l'engagement du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à faire de l'école "un cadre d'éducation et d'éveil intellectuel pour les élèves".

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du conseiller du président de la République, chargé de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la culture, M. Nasreddine Bentifour, ainsi que de représentants de la famille éducative et de plusieurs organismes nationaux.

FÊTE DU NOUVEL AN 2026

La Protection civile renforce l'alerte et appelle à une vigilance maximale



À l'approche des célébrations du Nouvel An 2026, la Direction générale de la Protection civile (DGPC) a lancé, lundi, un appel solennel à la vigilance et à la responsabilité citoyenne, mettant en garde contre les risques accrus d'accidents domestiques et de la route durant cette période marquée par une forte intensification des déplacements et des activités à travers l'ensemble des wilayas du pays.

ter des drames aux conséquences humaines et matérielles souvent lourdes. Elle recommande aux automobilistes de prendre toutes les mesures préventives nécessaires avant chaque déplacement, notamment en vérifiant l'état général du véhicule, la disponibilité des équipements de secours, ainsi que les conditions météorologiques et l'état du réseau routier.

La Protection civile insiste également sur le respect strict des règles de circulation, en particulier l'interdiction des excès de vitesse, des manœuvres dangereuses et de la conduite en état de fatigue ou de somnolence. Autant de comportements à risque qui figurent parmi les principales causes d'accidents graves enregistrés durant les périodes festives.

Sur le plan domestique, la DGPC rappelle l'importance d'aérer régulièrement les logements et les espaces fermés afin de prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone. Elle recommande de contrôler systématiquement les appareils de

chauffage, les chauffe-eau et les équipements électriques, de s'assurer de leur bon fonctionnement et de débrancher les appareils inutilisés avant de quitter le domicile, afin de prévenir les incendies.

Concernant les risques liés aux intempéries, la Protection civile appelle à une vigilance accrue, notamment dans les zones exposées aux conditions climatiques difficiles. Les citoyens sont invités à s'informer en temps réel de l'évolution de la situation météorologique et à éviter les déplacements non nécessaires en cas de dangers potentiels.

Enfin, la DGPC rappelle que ses unités opérationnelles demeurent pleinement mobilisées, 24 heures sur 24, pour intervenir en cas d'urgence. Les citoyens peuvent contacter les services de secours via le numéro d'urgence 14 ou le numéro vert 1021. Un rappel ferme qui s'inscrit dans une démarche de prévention visant à faire des fêtes du Nouvel An 2026 un moment de célébration sécurisé, loin des drames évitables.

AM

RECRUTEMENT DANS LA POLICE

La DGSN ouvre deux concours nationaux



Une opportunité pour les diplômés et les jeunes candidats à la carrière sécuritaire. La Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) a annoncé, dans un communiqué officiel publié lundi, le lancement de deux concours nationaux pour le recrutement et la formation d'officiers de police et d'officiers principaux de police, au titre de l'année 2025. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du renforcement des effectifs et de la modernisation des compétences au sein du corps de la police.

Le premier concours, organisé sur épreuves, est destiné au recrutement d'officiers de police (hommes). Il concerne les services de police de onze wilayas, à savoir : Chlef, Blida, Bouira, Tizi Ouzou, Alger, Djelfa, Médéa, M'Sila, Boumerdès, Aïn Defla et Tipasa.

Les candidats intéressés sont invités à télécharger et imprimer le formulaire de participation via le site officiel de la Police algérienne ou ses plateformes numériques. Le dépôt des dossiers s'effectue exclusivement auprès des sièges des sûretés de daïra ou de wilaya concernées, conformément aux conditions de recrutement précisées par la DGSN.

Cette procédure vise à garantir la transparence et l'équité dans le processus de sélection. Le second concours, organisé sur titre, concerne le recrutement et la formation d'officiers principaux de police, ouverts aux hommes et aux femmes titulaires d'un Master de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme équivalent dans les domaines des mathématiques, de l'informatique et de l'intelligence artificielle (IA).

Ce choix reflète l'orientation stratégique de la DGSN vers l'intégration de compétences pointues, en phase avec les défis liés à la cybercriminalité et aux nouvelles technologies. À travers ces concours, la DGSN réaffirme sa volonté de moderniser ses ressources humaines, tout en offrant aux jeunes diplômés une carrière stable et valorisante au service de la sécurité nationale.

AM

MOSQUÉES ET SANCTUAIRES D'ALGÉRIE

Abderrahmane Khelifa plaide pour la sauvegarde d'un patrimoine spirituel et historique inestimable

Le patrimoine religieux algérien, riche de siècles d'histoire et de spiritualité, était au cœur d'une rencontre culturelle et intellectuelle de grande portée, organisée samedi après-midi à la librairie Chaïb Dzair.

L'historien et archéologue Abderrahmane Khelifa y a présenté son ouvrage « Les mosquées et sanctuaires en Algérie », récemment paru aux éditions de l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEPE).

Un livre de référence qui offre une vision d'ensemble inédite sur l'implantation et l'évolution des édifices cultuels musulmans à travers le territoire national.

Lors de cette rencontre, l'auteur a retracé avec rigueur et pédagogie les grandes étapes de l'implantation de l'islam en Afrique du Nord, un processus long et complexe, marqué par des affrontements qui se sont étalés sur près de soixante-dix ans.

Les premières batailles, rappelle-t-il, remontent aux années 648-650, période durant laquelle les tribus zénètes figurent parmi les principaux acteurs de la résistance.

Progressivement, l'adhésion des populations locales à l'islam a favorisé l'émergence d'un réseau dense de mosquées et de sanctuaires, devenus des centres spirituels, sociaux et cultu-

rels.

L'une des premières mosquées édifiées dans la région demeure celle de Kairouan, construite en 670, véritable phare de la civilisation islamique en Afrique du Nord.

Abderrahmane Khelifa souligne toutefois que l'histoire de l'implantation de l'islam en Algérie reste largement méconnue, en raison du manque de travaux approfondis des historiens locaux sur ce pan essentiel de la mémoire nationale.

Le modérateur de la rencontre, Hassan Gherab, a insisté sur la dimension stratégique de la question patrimoniale, rappelant que la sauvegarde des sites historiques relève d'un engagement presque sacrificiel.

Il a évoqué à ce titre des figures emblématiques de la protection du patrimoine, telles que Khaled al-Assaad, archéologue syrien assassiné pour avoir défendu les trésors de Palmyre face à Daech, ou encore Sabah Ferdi, conservatrice du musée de Tipasa, qui s'était interposée devant un char durant la décennie noire pour préserver le site archéologique.

Abderrahmane Khelifa a, pour sa part, mis en garde contre l'érosion accélérée de ce patrimoine, qu'elle soit due à l'outrage du temps ou à la négligence humaine.

Faisant référence à l'effondrement partiel de la mosquée



Sidi M'hamed Chérif, dans la Casbah d'Alger, datant du XVI^e siècle, il a déclaré avec émotion : « C'est un pan de notre chair qui s'en va ».

Pour lui, la protection de ces édifices n'est pas un luxe, mais une obligation morale et historique envers les générations futures.

L'ouvrage propose une véritable traversée du pays à travers ses mosquées emblématiques : la mosquée de Sidi Ghanem à Mila, considérée par certains historiens comme la plus ancienne d'Algérie, la mosquée Tayhouda, la mosquée Achir d'Agadir à Tlemcen (789), la

mosquée Sidi Ramdane à Alger, la mosquée du vieux Ténès, la mosquée Ali Bitchin, Djamaâ el Kebir, la mosquée du vieux Djéjanet, Abou Marwan à Annaba, Ibn Toumert à Mellala près de Béjaïa, ou encore la mosquée de Mansourah et celle de Sidi Boumediène datant de 1337.

Chacune de ces mosquées présente des caractéristiques architecturales propres, à travers leurs minarets, mihrabs, minbars, colonnes, calligraphies et inscriptions latines ou arabes, témoignant d'un syncrétisme culturel et artistique unique.

L'auteur rappelle qu'Alger

comptait autrefois 147 mosquées, contre seulement 13 recensées en 1962, dont la plus ancienne demeure Djamaâ el Kebir, édifiée en 1096.

En offrant une vue synoptique de ce patrimoine culturel, l'ouvrage d'Abderrahmane Khelifa s'impose comme un outil essentiel pour mieux comprendre la spiritualité, l'histoire des conquêtes et l'identité profonde de l'Algérie.

Un héritage d'une valeur inestimable, dont la préservation conditionne la transmission de la mémoire collective aux générations futures.

A.M

MEDEA

Dix-huit sites illicites fermés en 2025 pour protéger l'environnement et la santé publique

La wilaya de Médéa intensifie ses efforts en matière de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Dans ce cadre, dix-huit décisions de fermeture de décharges d'illécites ont été prises depuis le début de l'année 2025, à travers plusieurs communes de la wilaya, dans le cadre d'une vaste opération d'éradication des points de dépôt anarchiques de déchets, a indiqué la direction locale de l'environnement.

Selon la directrice de l'environnement de la wilaya, Mme Samira Maameri, cette opération s'inscrit dans une démarche globale visant à lutter contre toutes les formes de pollution, à préserver la santé des citoyens et à protéger le milieu naturel, fortement menacé par la prolifération de décharges non contrôlées.

Ces dernières constituent, en effet, un danger réel pour l'environnement, favorisant la dégradation des sols, la pollution de l'air et la

propagation de maladies.

Entamée dès les premiers mois de l'année 2025, l'opération d'élimination des décharges illégales a permis de résorber un nombre important de points noirs, notamment dans les principales agglomérations urbaines.

Ces dépôts anarchiques, composés de déchets ménagers, de restes de produits alimentaires, d'emballages divers et de gravats abandonnés, portaient grave atteinte à l'esthétique urbaine et à la salubrité publique.

Dans le cadre du plan d'action de propreté initié par les autorités locales, des centaines d'opérations de nettoyage ont été organisées à travers l'ensemble des communes de la wilaya.

Ces actions ont permis la collecte de centaines de tonnes de déchets, contribuant ainsi à assainir l'environnement et à réduire les risques sanitaires auxquels étaient exposés les habitants.

Mme Maameri a également souligné que les campagnes hebdoma-

daires de nettoyage ont été menées tout au long de l'année, mobilisant les services concernés et les collectivités locales.

Ces campagnes ont permis de freiner la reconstitution des décharges illégales et de renforcer la vigilance en matière de gestion des déchets. Par ailleurs, un nouveau plan de propreté urbaine est actuellement mis en œuvre dans plusieurs grandes agglomérations de la wilaya, notamment à Médéa, Ksar El-Boukhari, Beni Slimane, Tablat et Berrouaghia.

Ce dispositif vise à consolider les actions déjà engagées et à prévenir toute nouvelle apparition de décharges anarchiques en milieu urbain.

À travers cette stratégie, les autorités locales réaffirment leur engagement en faveur d'un environnement sain, tout en appelant à une implication citoyenne accrue pour préserver durablement le cadre de vie et lutter contre les comportements inciviques.

A.M

ANNABA

Lourdes condamnations dans l'affaire de la commune de Berrahal

La justice algérienne a rendu un verdict sévère dans l'affaire des irrégularités liées à la gestion des marchés publics de la commune de Berrahal, dans la wilaya d'Annaba.

Deux anciens présidents de l'Assemblée populaire communale (APC), le secrétaire général de la commune et le chargé des marchés ont été condamnés à trois ans de prison ferme par le tribunal correctionnel d'Annaba, illustrant la fermeté des juridictions face aux atteintes à la réglementation en vigueur.

Au total, 42 prévenus ont comparu devant la justice dans cette affaire, poursuivis pour des faits liés à la gestion irrégulière et à l'attribution illégale de marchés publics, en violation du code des marchés et de la législation en vigueur.

Parmi les mis en cause figurent également plusieurs employés du service technique communal ainsi qu'un nombre important d'entrepreneurs ayant bénéficié de ces marchés contestés.

L'audience, qui s'est déroulée sur plusieurs heures et s'est prolongée tard dans la soirée, a été marquée par un réquisitoire particulièrement sévère du représentant du ministère public.

Le procureur a requis des peines de prison ferme allant d'un à cinq ans à l'encontre de l'ensemble des prévenus, mettant en avant la gravité des manquements constatés et l'atteinte portée aux principes de transparence et de bonne gouvernance.

À l'issue des délibérations, le tribunal a prononcé des peines d'un an de prison à l'encontre de plusieurs entrepreneurs et de certains

employés impliqués dans cette affaire.

Les sanctions les plus lourdes ont toutefois été réservées aux principaux responsables administratifs, considérés comme les instigateurs des irrégularités.

Les deux anciens P/APC, le secrétaire général et le chargé des marchés ont ainsi écopé de trois ans de prison ferme. Selon les éléments du dossier, les infractions portent sur des attributions de marchés effectuées en dehors des procédures légales, sans respect des règles de mise en concurrence, privant la commune de Berrahal d'une gestion transparente et rationnelle de ses ressources financières.

Ces pratiques ont entraîné des préjudices financiers et institutionnels pour la collectivité locale. Cette affaire s'inscrit dans le cadre plus large de la lutte contre la corruption et les abus dans la gestion des collectivités locales, un phénomène qui continue de poser de sérieux défis malgré les dispositifs de contrôle et de régulation mis en place. À travers ce verdict, la justice réaffirme sa détermination à sanctionner les manquements à la gestion des deniers publics et à restaurer la confiance des citoyens dans les institutions locales.

Ces condamnations envoient un signal fort aux responsables publics quant à l'obligation de respecter strictement les règles de passation des marchés et de garantir une gouvernance locale fondée sur la transparence, la responsabilité et l'intérêt général.

A.M

TURQUIE**Trois policiers tombent lors d'une opération anti-terroriste à Yalova**

La ville de Yalova, dans le nord-ouest de la Turquie, a été secouée dans la nuit de lundi par une violente attaque alors que les forces de sécurité menaient une vaste opération contre l'organisation terroriste auto-proclamée « État islamique » (EI/Daesh).

Trois policiers ont trouvé la mort et neuf autres agents, dont huit policiers et un agent de sécurité, ont été blessés après que des membres du groupe terroriste ont ouvert le feu sur les forces engagées, a confirmé le ministre turc de l'Intérieur, Ali Yerlikaya.

Cette intervention s'inscrivait dans un dispositif exceptionnel de grande ampleur, avec des raids simultanés sur 108 adresses réparties dans 15 provinces.

À Yalova, l'assaut a été déclenché à 02h00 locales (23h00 GMT), ciblant un réseau terroriste actif.

« Nos policiers ont été attaqués de manière perfide, mais leur courage et leur détermination restent exemplaires », a souligné le ministre.

Parallèlement aux combats, six membres de l'EI, tous de nationalité turque, ont été neutralisés.

Les forces de sécurité ont également réussi à évacuer indemnes cinq femmes et six enfants présents sur les lieux, évitant ainsi un drame supplémentaire.

Cette opération, l'une des plus ambitieuses menées récemment par les autorités turques, illustre la détermination du pays à éradiquer la menace terroriste sur son sol.

Elle rappelle le sacrifice quotidien des forces de l'ordre, en première ligne face à des ennemis sans scrupules, et met en lumière la vigilance nécessaire pour protéger les civils dans un contexte régional toujours fragile.

Les événements de Yalova soulignent, une nouvelle fois, que le combat contre le terrorisme reste une priorité nationale, exigeant courage, coordination et résilience.

A. M.

ESPAGNE**Trois personnes portées disparues après des pluies diluviales dans le sud du pays**

Trois personnes sont portées disparues après que des pluies diluviales tombées dans la nuit ont provoqué des inondations dans le sud de l'Espagne, a annoncé dimanche la Garde civile, appelant la population à "une extrême précaution".

Dimanche, des vidéos publiées sur les réseaux sociaux montrent dans la nuit les rues de plusieurs villages du sud de l'Espagne inondées, les services de secours s'attelant de leur côté à nettoyer dans la matinée.

Les fortes pluies "ont déjà provoqué 339 incidents, aucun grave, en Andalousie, principalement dans la province de Malaga", a indiqué sur les réseaux sociaux, Antonio Sanz Cabello, responsable des situations d'urgence au sein du gouvernement régional andalou. L'agence météorologique nationale espagnole (Aemet) a, pour sa part, abaissé en fin de matinée de rouge à orange son niveau d'alerte en Andalousie, mais les fortes pluies se concentrent désormais dans le littoral la région de Valence, endeuillée il y a un peu plus d'un an.

La région de Murcie, voisine de celle de Valence, était également touchée par de violentes pluies dimanche.

Ces nouvelles pluies diluviales interviennent un peu plus d'un an après les grandes inondations d'octobre 2024 qui avaient causé plus de 230 morts en Espagne, principalement dans la région de Valence.

APS

MEXIQUE**Un déraillement ferroviaire dans l'État d'Oaxaca sans victimes signalées**

Un incident ferroviaire spectaculaire s'est produit dimanche dans le sud du Mexique, lorsqu'un train de voyageurs a déraillé dans l'État d'Oaxaca, suscitant une vive inquiétude sans toutefois faire de victimes selon les premières informations officielles.



L'accident concerne un convoi transportant 241 passagers ainsi que neuf employés ferroviaires, a indiqué la marine mexicaine, entité chargée de l'exploitation de cette ligne stratégique.

Dans un communiqué rendu public peu après l'incident, les autorités ont précisé que la locomotive principale du train avait quitté les rails pour des raisons qui restent, à ce stade, indéterminées.

Les services de secours sont rapidement intervenus sur les lieux, assurant une prise en charge immédiate des passagers afin de prévenir tout

risque sanitaire ou sécuritaire. Aucun décès ni blessé n'a été signalé, un point rassurant confirmé par les autorités locales.

Le train accidenté, composé de deux locomotives et de quatre wagons de passagers, opérait sur le « Corridor interocéanique de l'isthme de Tehuantepec », un axe ferroviaire d'importance majeure reliant le golfe du Mexique à l'océan Pacifique.

Cette infrastructure joue un rôle clé dans le transport de marchandises et de passagers, participant au développement économique et logistique de la région. Selon le gouverneur de

l'État d'Oaxaca, Salomón Jara, le déraillement s'est produit entre les localités de Chivela et de Nizanda.

La marine mexicaine a assuré qu'une enquête est en cours afin de déterminer les causes exactes de l'accident et s'est engagée à communiquer des informations complémentaires dès que des données confirmées et complètes seront disponibles.

Cet incident relance le débat sur la sécurité ferroviaire et la maintenance des infrastructures de transport dans les régions stratégiques du pays.

A. M.

INDONÉSIE**Un incendie meurtrier frappe une maison de retraite à Sulawesi**

Un drame humain s'est déroulé dimanche soir sur l'île indonésienne de Sulawesi, où un violent incendie a ravagé une maison de retraite, faisant au moins 16 morts et trois blessés.

L'information a été confirmée lundi par les services de secours locaux, plongeant la région de Makassar dans l'émotion et le deuil.

Selon Jimmy Rotinsulu, responsable des opérations de secours, les flammes se sont propagées rapidement

à l'intérieur de l'établissement, piégeant plusieurs résidents âgés dans leurs chambres. Les victimes ont majoritairement été retrouvées dans leurs lieux de repos, ce qui laisse supposer qu'une grande partie d'entre elles dormaient ou se reposaient au moment du sinistre. Trois personnes ont survécu avec des brûlures, tandis que douze autres pensionnaires ont pu être évacués sains et saufs et transférés vers un hôpital local pour des examens de

précaution. Les causes exactes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées, mais une enquête a été ouverte afin d'établir les circonstances du drame et d'évaluer d'éventuelles défaillances en matière de sécurité incendie. Ce nouvel incident tragique ravive les préoccupations concernant la sécurité des établissements accueillant des personnes vulnérables en Indonésie.

Ce drame survient quelques semaines seule-

ment après un autre incendie majeur dans la capitale Jakarta, où un immeuble de sept étages avait été ravagé par les flammes, causant la mort d'au moins 22 personnes. Ces événements successifs mettent en lumière la nécessité urgente de renforcer les normes de prévention, les dispositifs d'alerte et les plans d'évacuation, afin de protéger efficacement les populations les plus exposées aux risques d'incendie.

A. M.

SIDI BEL ABBES

Le CHU « Abdelkader Hassani » relance la greffe de cornée et révolutionne l'accès aux soins

Le Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) « Abdelkader Hassani » de Sidi Bel Abbès confirme son rôle de moteur régional en matière de santé de pointe.



L'établissement renforce sa réputation à travers la relance stratégique des greffes de cornée et le développement des implantations cochléaires, combinant expertise chirurgicale et démocratisation de soins hautement spécialisés.

Le service d'Oto-rhino-laryngologie (ORL) a récemment franchi un cap symbolique avec la réalisation d'implantations cochléaires pour seize jeunes patients issus de plusieurs wilayas de l'Ouest, dont Mostaganem, El Bayadh, Saïda et Relizane.

Ces interventions, véritables prouesses de microchirurgie, offrent une ouverture vers le monde sonore aux enfants atteints de surdité profonde.

Chaque implant, dont le coût atteint 200 millions de centimes, est entièrement pris en charge par l'État, illustrant une politique résolue de

gratuité et d'accès équitable aux soins spécialisés.

Forte de quatorze années d'expérience, l'unité ORL projette d'accélérer son rythme en 2026 pour résorber une liste d'attente de 80 enfants, grâce à un suivi pluridisciplinaire incluant la rééducation orthophonique, cruciale pour la plasticité cérébrale post-opératoire.

Cette approche intégrée démontre que le CHU ne se limite pas à des interventions chirurgicales, mais œuvre pour transformer durablement la qualité de vie de ses patients.

Parallèlement, le service d'ophtalmologie a relancé les greffes de cornée après une année de suspension.

Les six premières opérations ont été couronnées de succès, réalisées par des équipes coordonnées regroupant chirurgiens, anesthésistes et personnels paramédicaux.

L'objectif fixé pour 2026 est d'atteindre huit greffes mensuelles, soit 96 interventions annuelles, permettant ainsi de répondre aux besoins d'un nombre croissant de patients et de former les médecins résidents dans des conditions pratiques optimales.

En adoptant les techniques de transplantation les plus modernes, le CHU « Abdelkader Hassani » garantit la continuité et la souveraineté de la médecine nationale.

Cette stratégie traduit une vision holistique, où l'accès aux soins coûteux et techniquement exigeants ne devient plus un privilège, mais un droit pour tous.

Entre démocratisation de l'accès à l'audition et systématisation des interventions cornéennes, l'institution s'impose comme un modèle de résilience, d'innovation et d'excellence pour la santé publique en Algérie.

A.M

JOURNÉES MÉDICO-CHIRURGICALES DE BISKRA Plus de 150 amygdalectomies programmées



L'Etablissement public hospitalier (EPH) Bachir-Bennacer de Biskra a programmé 153 opérations gratuites de chirurgie des amygdales au profit d'enfants de cette wilaya, dans le cadre des journées médico-chirurgicales ouvertes dimanche en collaboration avec le centre hospitalo-universitaire (CHU) de Constantine.

Le directeur de l'EPH Bachir-Bennacer, Bachir Abderrabi, a précisé, dans une

déclaration à l'APS, que cette initiative de solidarité est organisée à l'occasion des vacances scolaires d'hiver pour permettre aux enfants, en particulier ceux scolarisés, de bénéficier d'interventions gratuites encadrées par des équipes médicales de l'EPH et du CHU de Constantine.

Il a affirmé que tous les moyens nécessaires ont été mobilisés pour assurer le succès de cet événement en dotant, notamment, le ser-

vice de chirurgie de tous les équipements et instruments nécessaires pour réaliser ces opérations précédées d'examens et d'un diagnostic préliminaire effectués au service d'oto-rhino-laryngologie de la même structure de santé.

M. Abderrabi a souligné que les interventions programmées au cours de ces journées permettront de prendre en charge médicallement et chirurgicalement un plus grand nombre d'enfants malades".

Ces journées qui se poursuivront jusqu'au 1er janvier 2026, et auxquelles participe l'association locale "Nas El Khir", représentent une opportunité pour les parents d'enfants, en particulier les catégories vulnérables, de bénéficier de services médicaux et chirurgicaux gratuits, ainsi

que d'un suivi médical, a-t-

déterminée après les auscultations préliminaires, tandis que d'autres patients seront programmés dans le cadre d'initiatives qui seront annoncées dans les jours à venir.

De son côté, le Dr Kamel Talbi, du CHU de Constantine, a déclaré que la présence d'une équipe médicale spécialisée de cette structure de santé, aux côtés des équipes médicales de l'EPH de Biskra, dans le cadre du jumelage entre les deux établissements, "permettra de prendre en charge médicallement et chirurgicalement un plus grand nombre d'enfants malades".

Il a affirmé que tous les moyens nécessaires ont été mobilisés pour assurer le succès de cet événement en dotant, notamment, le ser-

LA PROTECTION DES DONNÉES MÉDICALES L'Algérie place la souveraineté numérique de la santé au cœur de sa stratégie nationale

La cybersécurité et la protection des données médicales s'imposent désormais comme un axe stratégique majeur pour l'Algérie.

C'est le message fort réaffirmé par le ministre de la Santé, M. Mohamed Seddik Aït Messaoudene, à l'occasion du lancement officiel de la Semaine nationale de la formation sur la cybersécurité et la protection des données personnelles dans le secteur de la santé.

Une initiative qui traduit la volonté claire des pouvoirs publics d'anticiper les défis croissants liés à la transformation numérique accélérée du système national de santé.

Dans un contexte marqué par l'extension rapide des systèmes d'information hospitaliers, la numérisation des dossiers médicaux et l'usage accru des plateformes numériques dans la prise en charge des patients, le ministre a insisté sur le caractère « hautement sensible » des données de santé.

Ces informations, a-t-il souligné, touchent directement aux droits fondamentaux des citoyens, notamment le respect de la vie privée, la confidentialité et la dignité humaine, ce qui impose des mécanismes de protection rigoureux, à la fois techniques, juridiques et organisationnels.

M. Aït Messaoudene a précisé que son département œuvre, conformément à la stratégie nationale de cybersécurité et aux directives des hautes autorités du pays, à intégrer systématiquement les exigences sécuritaires dans l'ensemble des projets de numérisation du secteur.

Cette démarche vise à bâtir un environnement numérique fiable, résilient et conforme aux normes nationales, tout en réduisant les risques liés aux cyberattaques, aux fuites de données ou aux usages non autorisés des systèmes d'information en santé.

Organisée à l'Institut national de formation supérieure paramédicale (INFSPPM), cette semaine de formation s'inscrit dans une dynamique globale de renforcement des compétences et de diffusion d'une véritable culture de la protection des données au sein des établissements de santé.

Elle ambitionne notamment de consolider la conformité aux lois nationales encadrant la création, la gestion et la sécurisation des systèmes d'information sanitaires, tout en améliorant la coordination institutionnelle avec l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP).

Le ministre a également mis l'accent sur l'investissement dans le capital humain, qu'il considère comme un pilier essentiel de la réussite de cette transformation numérique.

La qualification des jeunes compétences, leur sensibilisation aux responsabilités professionnelles et juridiques liées à la manipulation des données médicales, ainsi que le développement d'une éthique numérique solide figurent parmi les priorités du programme.

En saluant l'engagement des partenaires institutionnels ayant contribué à la mise en œuvre de cette initiative, M. Aït Messaoudene a affirmé que la cybersécurité dans le secteur de la santé ne relève plus d'un choix technique, mais d'un impératif stratégique national, étroitement lié à la souveraineté numérique de l'Algérie et à la confiance des citoyens dans leur système de santé.

A.M.

HYPERTENSION Les pays pauvres majoritairement atteints

Plus d'une personne sur sept dans le monde serait victime d'hypertension. Une pathologie qui touche désormais les pays les plus pauvres, qui n'ont pas toutes les ressources pour la combattre efficacement.

L'hypertension artérielle est l'un des principaux facteurs de risques de maladies cardiaques et d'accidents vasculaires cérébraux.

Ces deux affections réunies constituent la première cause de décès prématûrs et de handicap dans le monde. Ainsi, l'hypertension contribuerait à la survenue de près de 9,4 millions de décès par maladie cardiovasculaire chaque année.

Un chiffre préoccupant quand le nombre d'adultes dans le monde atteints par cette pathologie est aujourd'hui estimé à plus d'1 milliard.

Dans cette nouvelle étude, publiée dans le journal Circulation, les chercheurs de l'Université de Tulane (Nouvelles-Orléans) ont analysé les données de plus de 100 études démographiques dans 90 pays de 1995 à 2014.

Leurs résultats indiquent que près d'un tiers de la population adulte mondiale avait de l'hypertension en 2010. De façon plus inattendue, les chercheurs se sont rendus compte pour la première fois que les adultes vivant dans des pays à faible et moyen revenu étaient plus affectés par la pathologie que ceux dans des pays riches, soit un écart de 3%.

"L'augmentation de la longévité et l'urbanisation, sont souvent accompagnées



Un problème de santé publique dans les pays pauvres

Une disparité qui s'explique également par le fait que les pays plus riches ont de meilleurs moyens de traiter et de prévenir l'hypertension. Les campagnes de sensibilisation et le contrôle régulier de la pression

sanguine sont un atout majeur que n'ont pas toujours les pays à faible et à moyen revenu.

Selon le Dr. He Jiang, beaucoup de pays pauvres possèdent des systèmes de santé bien trop surchargés, qui n'ont pas les ressources pour contrôler et traiter efficacement l'hypertension.

Le Dr. Katherine T. Mills, auteure de l'étude, ajoute que "si l'on veut pouvoir prévenir les maladies cardiovasculaires, du foie, et les coûts supplémentaires qu'elle inflige à la société, l'hypertension doit être reconnue comme un problème de santé publique dans les pays à faible et moyen revenu".

"Le développement de programmes préventifs innovants et rentables pour combattre cette pathologie ne passera que par une collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux" conclut le Dr. Mills avec fermeté.

En France, selon l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRD), les dépenses engagées pour l'amélioration des cardiopathologies représentent 11,3 milliards d'euros, soit 10,7 % de la consommation de soins et biens médicaux. L'hypertension artérielle seule représente un coût de 2,6 milliards d'euros, juste derrière le cancer (4,5 milliards).

5 façons de normaliser votre tension naturellement

Buvez du jus de betterave

La betterave est un légume riche en nitrate, une substance chimique naturelle connue pour ses effets hypotenseurs. Un grand verre de 50 cl de jus de betterave peut aller jusqu'à faire baisser la tension de 5 points, grâce à son action sur les vaisseaux sanguins. L'occasion de tester notre recette de gazpacho aux betteraves et pruneaux.



Exposez-vous au soleil

N'hésitez pas à profiter des rayons du soleil dès qu'ils apparaissent (en pensant à protéger votre peau bien sûr) car sous l'effet des rayons du soleil, de petites quantités d'oxyde nitrique sont transférées des cellules de la peau à la circulation sanguine, faisant baisser la pression artérielle. En outre, l'exposition au soleil permet de synthétiser la vitamine D, une vitamine indispensable pour la régulation de notre tension artérielle.

Pensez, en tous cas, à inclure un yaourt dans votre menu car le calcium qu'il contient a la capacité d'assouplir les vaisseaux sanguins et permet de les dilater légèrement, ce qui maintient une pression artérielle basse.

Marchez régulièrement dans la journée

Une récente étude américaine, menée sur 6 000 adultes, confirme que la pratique

quotidienne d'une activité physique diminue les risques d'hypertension. Pas besoin de faire du sport de manière intensive : 60 minutes de marche chaque jour suffisent à obtenir des résultats. La natation et l'aquagym sont également conseillés, notamment chez les personnes dont la tension résiste aux médicaments.

Brûlure : vers un traitement pour prévenir les cicatrices ?

Un groupe de chercheurs vient de concevoir une méthode révolutionnaire pour prévenir les marques de cicatrices dues aux brûlures de second ou de troisième degré. Dans une étude parue dans le Journal of Investigative Dermatology, les chercheurs de l'Université de Tel Aviv et d'Harvard expliquent avoir créé une méthode non invasive pour prévenir l'apparition de cicatrices lors de brûlure. En effet, lorsque notre peau est brûlée, un mécanisme de régénération se met en route et aboutit à la prolifération de cellules de collagènes à l'endroit de la blessure : c'est la cicatrisation.

Celle-ci laisse une marque qui n'est pas forcément nécessaire, et qui peut être inesthétique quand elle est permanente.

Ainsi, une technique des chercheurs a été de parvenir à envoyer de micro-impulsions électriques dans la blessure afin de détruire les cellules de collagènes avant qu'elles ne marquent la peau de façon irréversible. Le plus délicat dans cette manœuvre a été de trouver le juste équilibre entre éviter de créer une nouvelle blessure, et empêcher la cicatrisation d'être "trop" efficace, formant alors une excroissance sur la peau.

"Nous pensons que la technologie que nous avons développée, baptisée électroporation partielle irréversible (ou pIRE), peut être utilisée pour prévenir la formation de cicatrice lors de brûlure" affirme le Dr. Golberg, auteur de l'étude.

Pour parvenir à un traitement efficace, les chercheurs ont traité des rats atteints de brûlure en effectuant cinq thérapies au pIRE sur six mois. Les résultats indiquent une réduction de la taille des cicatrices de 58% en comparaison avec celles non-traitées.

Des premiers essais sur animaux concluants

L'Organisation Mondiale de la Santé estime à plus de 265 000 le nombre de morts chaque année par brûlure. En France, ce sont 9 000 personnes qui sont hospitalisées chaque année pour cause de brûlure. Les cicatrices, dans les cas les plus graves, affectent ceux qui les portent à vie, tant psychologiquement que socialement.

"Nous avons trouvé une manière de partiellement prévenir la formation de cicatrices sur les animaux. Notre prochaine étape est de réussir à lever suffisamment de fonds pour développer un appareil pour des essais cliniques" se réjouit le Dr. Goldberg.

Cancer : un régime personnalisé pour améliorer la thérapie

Les chercheurs de l'Institut du cancer de l'Université Thomas Jefferson, aux Etats-Unis, ont étudié les effets de l'alimentation sur la radiothérapie et la chimiothérapie. Ils affirment que l'alimentation joue un rôle majeur dans le bon fonctionnement du traitement.



Vers une alimentation personnalisée pour chaque patient

"Réduire les calories réduit également la taille de la tumeur et diminue sa propagation. Nous venons de terminer la première phase d'un essai clinique sur 25 patients atteints de cancer du

sein. Toutes ont perdu du poids pendant la radiothérapie alors qu'habituellement on prend.

Et elles ont ressenti moins d'effets secondaires et se sont senties globalement en meilleure forme durant le traitement".

"Nous croyons que marier la médecine de précision avec la nutrition de précision peut améliorer le traitement du cancer. A terme, nous partirons des informations génétiques de chaque patient (et de chaque tumeur) pour prescrire une alimentation adaptée à chacun. Pas seulement pour améliorer la survie mais aussi pour améliorer la thérapie et la rendre optimale" conclut-elle.

On survit deux fois plus au cancer que dans les années 70

Les patients atteints du cancer ont deux fois de chance de survivre plus de 10 ans à leur maladie que dans les années 70. Mais il faut suivre avec les effets secondaires des traitements. Le nouveau rapport sur le cancer en Grande-Bretagne publié par l'Institut Macmillan s'est penché sur l'évolution de la maladie et des soins de 1970 à 2016. Il indique que les patients atteints de cancer ont deux fois plus de chance de survivre à la maladie qu'il y a quarante ans, en raison notamment des meilleurs traitements et des diagnostics plus précisés.

Mais toute médaille a son revers. Et si l'on moins que dans les années 70, le cancer rapporte son lot d'effets secondaires comme la dépression, les difficultés financières sans oublier la lourdeur des traitements. Le rapport estime que 625 000 personnes au Royaume-Uni sont confrontées à une forme d'invalidité après leur traitement contre le cancer, allant d'un gonflement permanent des jambes à un traumatisme émotionnel en passant par l'inconfinement ou les problèmes de fertilité.

"Ce sont des sujets qu'on évite d'aborder mais la survie après le cancer peut être une expérience très traumatisante" déclare Lynda Thomas, directrice de l'Association Macmillan. Le défi pour les professionnels de santé est, selon elle, de mieux expliquer les conséquences des traitements à leurs patients afin que plus jamais aucun malade ne dise "si j'avais su, je n'aurais pas suivi mon traitement".



Une explosion des dépenses liées au cancer à prévoir

Toujours plus innovantes, les traitements contre le cancer sont aussi de plus en plus onéreux. Et la tendance ne devrait pas s'inverser. En effet, le coût des médicaments (95 millions d'euros) - c'est le montant des dépenses mondiales des traitements oncologiques en 2015. Le coût des traitements contre le cancer (médicaments et traitements contre les effets secondaires inclus) a connu un bond de 31,5% par rapport à 2014, estime le rapport publié par la société américaine IMS Health Holdings.

Et la tendance n'est pas près de flétrir si on se base sur les pronostics de cette étude : les dépenses mondiales de traitements oncologiques devraient grimper au-delà des 150 milliards de dollars (environ 133 milliards d'euros) d'ici 2020, ce qui correspond à une inflation

cancer progresse à mesure que la recherche contre le cancer avance. Ce sont ainsi 586 traitements contre le cancer qui sont actuellement en phase III de développement, un peu plus de 100 industries pharmaceutiques.

En revanche, ces médicaments très coûteux ne sont pas tous remboursés et sont donc difficiles d'accès pour les patients les moins fortunés. Le problème des tarifs trop élevés des médicaments anticancéreux est de plus en plus dénoncé tant par les patients que les médecins. En avril dernier, la Ligue contre le cancer s'est fendue d'une pétition à ce sujet. S'inquiétant du manque d'équité d'accès à ce soin, le texte interpellait le président François Hollande. Il a reçue 11 893 signatures.

Le développement des traitements contre le

SOMALIE

Large front arabo-islamique et africain contre la reconnaissance israélienne du Somaliland, divisions persistantes au sein du monde arabe

Un large consensus diplomatique arabe, islamique et africain s'est formé pour rejeter avec fermeté toute tentative de remise en cause de l'unité et de la souveraineté de la Somalie, à la suite de l'annonce d'Israël concernant son intention de reconnaître la région du Somaliland.

Cette initiative, perçue comme une manœuvre dangereuse aux lourdes conséquences géopolitiques, a suscité une réaction immédiate et coordonnée de nombreux États, soucieux de préserver la stabilité de la Corne de l'Afrique et de défendre les principes fondamentaux du droit international.

Samedi dernier, une déclaration conjointe a été rendue publique, signée par les ministres des Affaires étrangères de vingt-deux pays arabes et islamiques, ainsi que par l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Le texte exprime un rejet catégorique de toute reconnaissance du Somaliland, considéré par la communauté internationale comme une partie intégrante de la République fédérale de Somalie.

Les signataires dénoncent une décision qu'ils qualifient de grave précédent, susceptible d'ouvrir la voie à la fragmentation des États et à la remise en cause de l'ordre juridique international.

L'annonce israélienne, faite la veille, a été accueillie avec une vive inquiétude en raison de ses implications directes sur une région stratégique reliant la mer Rouge, le golfe d'Aden et l'Océan Indien.

La Corne de l'Afrique constitue un carrefour vital pour le commerce maritime mondial et la sécurité énergétique internationale. Toute instabilité supplémentaire dans cette zone pourrait avoir des répercussions bien au-delà du continent africain.

Dans leur déclaration, les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, de l'Égypte, de la Jordanie, de l'Arabie saoudite, de la Turquie, de l'Iran, du Pakistan, de l'Irak, du Qatar, du Koweït, d'Oman, du Yémen, de la Libye, du Soudan, de Djibouti, de la Gambie, des Comores, du Nigeria, des Maldives, de l'État de Palestine et de la Somalie ont souligné que la reconnaissance unilatérale d'une entité sécessionniste constitue une violation manifeste de la Charte des Nations unies.

Ils rappellent que le respect de la souveraineté des États, de leur unité nationale et de l'intégrité de leurs territoires demeure un principe non négociable du droit

international. Les signataires estiment que cette démarche ne peut être dissociée d'une logique plus large de déstabilisation régionale.

Pour eux, reconnaître le Somaliland en dehors de tout cadre multilatéral reconnu revient à légitimer les séparatismes et à encourager des dynamiques de fragmentation, particulièrement dangereuses dans des régions déjà fragilisées par les conflits, le terrorisme et les rivalités géopolitiques.

Une alerte sur les risques sécuritaires régionaux

La déclaration met en garde contre les conséquences sécuritaires majeures que pourrait entraîner une telle reconnaissance.

La Somalie, confrontée depuis des décennies à des défis sécuritaires et institutionnels, pourrait voir ses fragiles équilibres internes encore davantage menacés.

Les États signataires soulignent que toute atteinte à l'intégrité territoriale somalienne risque d'alimenter les tensions internes, de renforcer les mouvements séparatistes et d'aggraver l'instabilité dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique.

Les ministres insistent également sur les répercussions potentielles pour la sécurité maritime en mer Rouge et dans le golfe d'Aden, zones déjà exposées à de multiples menaces.

Dans un contexte international marqué par l'augmentation des tensions géopolitiques et des conflits territoriaux, toute initiative de ce type est perçue comme un facteur aggravant pour la paix et la sécurité internationales.

Face à ces risques, les pays signataires ont réaffirmé leur soutien total, clair et sans équivoque à la République fédérale de Somalie.

Ils ont souligné que la Somalie demeure un État souverain reconnu par l'ensemble de la communauté internationale et que toute tentative de reconnaissance d'entités séparatistes constitue une ingérence inacceptable dans ses affaires internes.

Un précédent jugé dangereux pour l'ordre international

Au-delà du cas soma-

lien, la déclaration conjointe met l'accent sur le précédent dangereux qui représenterait l'acceptation d'une telle démarche.

Les signataires estiment qu'autoriser la reconnaissance unilatérale d'une région sécessionniste affaiblirait les fondements mêmes du système international, basé sur le respect des frontières héritées et sur la non-ingérence dans les affaires internes des États.

En Afrique en particulier, ce principe est considéré comme essentiel pour prévenir les conflits et préserver la stabilité des États.

Les ministres rappellent que toute remise en cause de ce cadre juridique pourrait avoir des effets dévastateurs, en ravivant des différends territoriaux latents et en compromettant les efforts de développement et d'intégration régionale.

La question palestinienne rappelée avec fermeté

La déclaration commune aborde également la question palestinienne, les signataires exprimant leur rejet absolu de toute tentative visant à établir un lien entre la reconnaissance israélienne du Somaliland, qualifiée par Mogadiscio d'atteinte flagrante à la souveraineté nationale.

Cette rencontre vise à examiner les moyens d'une réponse collective face à la reconnaissance israélienne du Somaliland, qualifiée par Mogadiscio d'atteinte flagrante à la souveraineté nationale.

Les discussions devraient porter sur les mécanismes de coordination diplomatique avec les organisations régionales et internationales, ainsi que sur les actions politiques et juridiques susceptibles de contrer toute tentative de légitimation internationale du Somaliland.

Il s'agira également de

réaffirmer le soutien

arabe constant à l'unité

de la Somalie et au respect

de ses frontières.

À travers cette mobilisation diplomatique, les États signataires entendent adresser un message clair : toute tentative de redéfinition des frontières, de légitimation des projets séparatistes ou de remise en cause de l'ordre juridique international en dehors du cadre multilatéral sera fermement rejetée.

Cette position commune reflète la volonté de défendre la légalité internationale et de préserver la stabilité régionale, tout en mettant en lumière les fractures persistantes au sein du monde arabe.

Le Maroc, les Emirats arabes unis et le Bahreïn ne figurent pas parmi les signataires du communiqué.

Cette absence, largement commentée, intervient dans un contexte marqué par la normalisation des relations entre ces pays et Israël.

Pour de nombreux observateurs, ce choix traduit les contraintes et les limites imposées par ces accords sur la politique étrangère de ces États, notamment lorsqu'il s'agit de condamner des initiatives israéliennes controversées.

Cette fois-ci, toutefois, l'enjeu dépasse la seule question palestinienne et concerne directement l'intégrité territoriale d'un État membre de la Ligue arabe, la Somalie.

Vers une réponse arabe coordonnée

Dans ce climat de tension, le Conseil de la Ligue des États arabes, au niveau des délégués permanents, doit tenir une réunion extraordinaire au Caire, à la demande de la Somalie.

Cette rencontre vise à examiner les moyens d'une réponse collective face à la reconnaissance israélienne du Somaliland, qualifiée par Mogadiscio d'atteinte flagrante à la souveraineté nationale.

Les discussions devraient porter sur les mécanismes de coordination diplomatique avec les organisations régionales et internationales, ainsi que sur les actions politiques et juridiques susceptibles de contrer toute tentative de légitimation internationale du Somaliland.

Il s'agira également de

réaffirmer le soutien

arabe constant à l'unité

de la Somalie et au respect

de ses frontières.

À travers cette mobilisation diplomatique, les États signataires entendent adresser un message clair : toute tentative de redéfinition des frontières, de légitimation des projets séparatistes ou de remise en cause de l'ordre juridique international en dehors du cadre multilatéral sera fermement rejetée.

Cette position commune reflète la volonté de défendre la légalité internationale et de préserver la stabilité régionale, tout en mettant en lumière les fractures persistantes au sein du monde arabe.

Le Maroc, les Emirats arabes unis et le Bahreïn ne figurent pas parmi les signataires du communiqué.

A.M.

PRÉSIDENTIELLE EN GUINÉE

Décompte en cours, des résultats partiels publiés

Le décompte des voix à l'élection présidentielle de dimanche en Guinée est en cours et "les premiers résultats partiels" du scrutin, mettant en lice neuf candidats, sont attendus lundi, a déclaré la directrice générale des élections (DGE), Mme Djenabou Touré.

Toutes les commissions administratives de centralisation (des résultats) ont débuté leurs travaux. Le traitement des résultats a commencé, a dit Mme Touré, dans la nuit de dimanche à lundi, sur la radio télévision guinéenne (RTG). Ce processus (de centralisation), à la fois manuel et informatisé, nous permet déjà de recueillir les premières données. Les premiers résultats partiels devraient être communiqués dès ce lundi 29 décembre", a indiqué la cheffe de la DGE, rattachée au ministère de l'Administration du territoire (Intérieur).

"La publication partielle des résultats débutera par les préfectures, ensuite le continent africain, avant de se poursuivre avec ceux de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique", a-t-elle ajouté. Aucun incident majeur n'a été signalé lors du vote.

Près de 6,8 millions d'électeurs, dont quelque 125.000 à l'étranger, étaient appelés à voter dimanche pour choisir entre neuf prétendants dont le chef de la transition Mamadi Doumbouya (41 ans).

RD CONGO

Environ 500.000 personnes ont fui leur foyer à cause des combats

Les affrontements armés entre les forces gouvernementales de la République démocratique du Congo (RDC) et les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23) dans l'est du pays ont obligé quelque 500.000 personnes à se déplacer, ont rapporté lundi des médias, citant des organisations caritatives locales.

Il s'agit surtout des habitants du Sud-Kivu, dont une partie tente de trouver refuge dans d'autres zones de la province et une autre se dirige vers la province voisine du Tanganyika.

Ces populations trouvent refuge dans des espaces publics - écoles, églises -, sur des sites surpeuplés ou au sein de communautés d'accueil déjà fortement sollicitées, ont précisé les médias, ajoutant que les réfugiés ont un besoin urgent d'aide humanitaire, notamment en vivres, soins médicaux et eau potable.

Ces derniers jours, les forces armées congolaises, aidées des milices locales, combattent les rebelles du M23 dans le secteur de la ville de Makobola, prise par les rebelles le 10 décembre.

La crise actuelle dans l'est de la RDC a été provoquée par l'extension, il y a quatre ans, de l'activité des groupes rebelles, dont le plus important est le M23.

Les rebelles ont pris le contrôle de plus d'une centaine de localités et villes congolaises, y compris les chefs-lieux du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Les structures de pouvoir parallèles qu'il a mises en place dans les zones sous son contrôle échappent à l'autorité du gouvernement congolais.

SOUDAN

Plus de 1 200 civils supplémentaires ont fui le Kordofan en raison de l'insécurité

Plus de 1 200 personnes ont été nouvellement déplacées dans les Etats du Kordofan du Sud et du Kordofan du Nord, dans le sud du Soudan, en raison d'une insécurité croissante, a annoncé dimanche l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Dans un communiqué, l'agence onusienne a indiqué que "ses équipes de suivi sur le terrain avaient recensé le déplacement de 780 personnes depuis la ville de Dilling, dans le Kordofan du Sud, entre mercredi et vendredi, à mesure que la situation sécuritaire s'y détériorait".

"La situation dans la zone demeure par ailleurs hautement tendue et volatile", a ajouté l'organisation, qui affirme suivre de près l'évolution des événements.

En outre, l'agence a fait savoir que "510 autres personnes avaient également été déplacées depuis le village d'Al-Sanjourqi, dans la localité d'Umm Dam Haj Ahmed, au Kordofan du Nord, dans la région, là aussi, des conditions sécuritaires".

Les personnes déplacées se sont dirigées vers plusieurs zones situées au sein même des localités d'Umm Dam Haj Ahmed et de Sheikan, dans le Kordofan du Nord, a précisé l'agence.

Le 18 décembre, l'OIM avait indiqué que le nombre total de déplacés dans les trois Etats du Kordofan Nord, Ouest et Sud avait atteint 50 445 personnes entre le 26 octobre et le 17 décembre.

En cours depuis avril 2023, le conflit opposant l'armée soudanaise aux Forces de soutien rapide (FSR), a déjà fait des milliers de morts et provoqué le déplacement de millions de personnes.

APS

PÉNINSULE CORÉENNE

Pyongyang teste deux missiles de croisière sous la supervision de Kim Jong Un

La Corée du Nord a de nouveau marqué l'actualité sécuritaire régionale en procédant à deux essais de missiles de croisière de longue portée au-dessus de la mer Jaune.



L'information a été diffusée lundi par les médias d'État nord-coréens, soulignant que les tirs ont eu lieu dimanche dans le cadre d'un exercice militaire supervisé personnellement par le dirigeant Kim Jong Un.

Dans un premier temps, l'agence de presse officielle KCNA avait fait état d'un seul lancement, avant de préciser ultérieurement que deux projectiles avaient été tirés avec succès.

Ces essais s'inscrivent dans une stratégie militaire claire-

ment affichée par Pyongyang, visant à renforcer ses capacités de dissuasion et à démontrer l'efficacité opérationnelle de ses unités de missiles de longue portée.

Selon KCNA, l'objectif principal de cet exercice était d'évaluer la « posture de riposte » ainsi que la capacité de combat des sous-unités chargées des missiles de croisière. Le dirigeant nord-coréen a, à cette occasion, appelé à un développement « illimité et soutenu » des forces nucléaires du pays, un message fort adressé

aussi bien à la communauté internationale qu'aux acteurs régionaux. Ces essais interviennent dans un contexte de tensions persistantes sur la péninsule coréenne, marqué par des manœuvres militaires conjointes entre les États-Unis et leurs alliés, régulièrement dénoncées par Pyongyang. Bien que les missiles de croisière ne soient pas formellement interdits par certaines résolutions internationales, leur développement et leur perfectionnement alimentent les inquiétudes quant à l'escalade militaire dans la région. La communauté internationale reste attentive à l'évolution de la situation, alors que la Corée du Nord poursuit une politique de démonstration de force, affirmant sa volonté de consolider ses capacités militaires face à ce qu'elle considère comme des menaces extérieures croissantes.

A.M.

PALESTINE

Gaza: trois Palestiniens blessés dans de nouvelles frappes sionistes

Trois Palestiniens ont été blessés lundi lors de frappes de l'armée d'occupation sioniste contre la bande de Gaza, marquant ainsi une nouvelle violation de l'accord de cessez-le-feu, ont rapporté des médias.

Selon une source médicale, citée par les médias, trois personnes ont été blessées lors de frappes sionistes ayant visé la partie occidentale du camp de réfugiés de Jabalia, déjà gravement endommagé par les bombardements précédents.

Aucun autre détail n'a été communiqué concernant l'état de santé des blessés.

Par ailleurs, des témoins ont rapporté que la

frappe sioniste avait ciblé une zone d'où les forces d'occupation sionistes s'étaient retirées dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu.

Dans le même contexte, les mêmes sources ont précisé que les attaques sionistes ont visé l'est de la ville de Gaza, dans le nord de l'enclave, le camp de réfugiés de Bureij (centre), ainsi que la ville de Rafah dans le Sud.

L'agression génocidaire sioniste contre la bande de Gaza a fait 71.266 martyrs et 171.222 blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 7 octobre 2023, selon un nouveau bilan communiqué lundi par les autorités sanitaires palestiniennes.

235.000 personnes touchées par la tempête Byron à Gaza (UNRWA)

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) a déclaré lundi qu'environ 235.000 personnes dans la bande de Gaza ont été touchées par la tempête Byron, qui a provoqué l'affondrement de bâtiments et endommagé des tentes entre le 10 et le 17 décembre.

L'UNRWA citée par l'agence de presse palestinienne Wafa, a expliqué, dans un message publié sur les réseaux sociaux, que "des mois de guerre (génocidaire sioniste) et de déplacements ont forcé les habitants de Gaza à vivre au milieu de ruines, dans des logements temporaires ou des tentes délabrées".

L'Agence a ajouté que la tempête Byron, qui a frappé la bande de Gaza le 10 décembre, était une "catastrophe naturelle, mais que ses répercussions

étaient d'origine humaine", faisant référence à l'aggravation des dégâts résultant des destructions généralisées et du manque d'abris sûrs suite à l'agression sioniste qui a ravagé l'enclave palestinienne depuis le 7 octobre 2023.

Et de poursuivre: "On estime que 17 bâtiments se sont effondrés et que plus de 42.000 tentes ou abris temporaires ont été totalement ou partiellement endommagés, affectant au moins 235.000 personnes", selon le Groupe sectoriel des abris à Gaza, qui regroupe des agences des Nations Unies et des ONG.

Depuis le début des tempêtes à Gaza en décembre dernier, 18 personnes, dont quatre enfants, ont péri et près de 90 % des abris accueillant des personnes déplacées dont les maisons ont été détruites par l'occupant sioniste, ont été inondés.

Agression sioniste: les rrigueurs de l'hiver aggravent la situation à Gaza (UNRWA)

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), Philippe Lazzarini, a affirmé que les rrigueurs de l'hiver aggravent davantage la souffrance de la population de la bande de Gaza, ravagée par plus de deux ans d'agression génocidaire sioniste.

"Plus de pluie, plus de misère humaine, de désespoir et de

mort", a écrit M. Lazzarini dans un message publié dimanche soir sur les réseaux sociaux. Et de poursuivre: "Les rrigueurs de l'hiver viennent agraver plus de deux années de souffrance.

A Gaza, des personnes survivent dans des tentes fragiles et détrempées, au milieu des ruines". "Rien de tout cela n'est évitable.

L'aide humanitaire n'est pas

autorisée à entrer à l'échelle nécessaire", a-t-il déploré.

Le patron de l'UNRWA a tenu aussi à préciser que l'agence onusienne "fait tout ce qu'elle peut", en tant que plus grande agence des Nations unies présente sur le terrain.

"Ces efforts pourraient être déculpés dès demain, si l'aide pouvait affluer", a conclu M. Lazzarini.

KOSOVO

Le parti du Premier ministre sortant en tête mais sans majorité

Les bureaux de vote ont fermé dimanche soir au Kosovo, le parti du Premier ministre sortant Albin Kurti remportant les élections législatives mais sans obtenir une majorité permettant de mettre fin au blocage politique qui paralyse le pays depuis dix mois, selon les sondages à la sortie des urnes.

Selon la chaîne de télévision Klan kosova, le parti Vetevendosje (VV) de M. Kurti l'emporte avec 44,1% des suffrages, suivi du Parti démocratique du Kosovo (PDK) avec 23,9% et de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK) avec 16,1%.

La chaîne T7 place de son côté VV à 43,5%, et les autres sondages fournissent également une victoire sans majorité absolue.

Ces sondages suggèrent que le parti d'Albin Kurti pourrait obtenir jusqu'à 50 des 120 sièges du Parlement, une majorité insuffisante pour gouverner seul, dans une répétition du résultat du 9 février dernier qui lui avait accordé 42% des voix.

Le taux de participation s'est élevé à 45%, un peu plus que lors des élections de février lors desquelles 40,6% des électeurs s'étaient déplacés.

"Dès que le résultat des élections sera connu, nous ferons tout ce que nous pouvons pour constituer un Parlement aussi tôt que possible, et former un gouvernement", a promis M. Kurti dimanche après avoir voté.

Plus de deux millions d'électeurs étaient appelés à voter - dont plusieurs dizaines de milliers inscrits à l'étranger.

SYRIE

L'UIPA condamne l'attentat terroriste visant la mosquée Imam Ali Ben Abi Taleb à Homs

L'Union interparlementaire arabe (UIPA) a condamné, lundi, "avec la plus grande fermeté" le lâche attentat terroriste qui a visé la mosquée Imam Ali Ben Abi Taleb, dans la ville syrienne de Homs, pendant la prière du vendredi.

Dans un communiqué signé par son président, M. Brahim Boughali, l'UIPA a indiqué que "cet acte criminel ignoble constitue une atteinte éhontée aux lieux sacrés de l'Islam, ainsi qu'aux valeurs humaines", ajoutant que "ce crime participe des tentatives désespérées de semer le sectarisme et la discorde entre les enfants du peuple syrien frère".

Réaffirmant le soutien "constant" de l'UIPA au peuple et au gouvernement syriens dans leur "lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes", M. Boughali a appelé la communauté internationale à prendre des mesures "fermes" pour lutter contre l'apologie du terrorisme.

Le président de l'UIPA a également présenté ses sincères condoléances aux familles des martyrs et au peuple syrien frère, souhaitant un prompt rétablissement aux blessés.

YÉMEN

L'UIPA suit avec "grand intérêt" les efforts visant à renforcer la sécurité

L'Union interparlementaire arabe (UIPA) a indiqué, lundi, suivre avec "grand intérêt" tous les efforts et initiatives visant à renforcer la sécurité et la stabilité en République du Yémen, pays frère, estimant qu'une solution globale et durable demeure la voie pour y parvenir.

Dans un communiqué signé par son président, M. Brahim Boughali, l'UIPA a réaffirmé son "soutien à toutes les démarches visant à réunir les conditions d'une paix globale et durable à même de mettre fin aux souffrances du peuple yéménite", insistant sur "l'importance de la préservation de l'unité et de la souveraineté nationale de la République du Yémen, pays frère".

L'Union a également souligné "l'importance de la conjugaison des efforts régionaux et internationaux et d'une action coordonnée pour créer un climat propice à la désescalade au Yémen", appelant à "créer un environnement politique fondé sur le dialogue et l'entente, qui permette de surmonter les défis actuels".

Exprimant son "soutien aux solutions politiques qui placent l'intérêt du Yémen et de son peuple en tête des priorités", l'UIPA a salué "les efforts conjoints en faveur de la désescalade et pour faire avancer le processus politique en République du Yémen". L'UIPA estime qu'"une solution globale et durable demeure la voie vers la sécurité, la stabilité et la prospérité au Yémen".

APS

18^e FNTP

La pièce "Para-dox" du T.R. El Eulma présentée à Alger invite à la nécessité de donner un sens à sa vie

La pièce de théâtre, "Para-dox" du Théâtre régional d'El Eulma est entrée, dimanche à Alger, en lice du 18e Festival national du théâtre professionnel (FNTP), traitant d'une thématique existentielle qui a mis en valeur, l'importance de donner un sens à sa vie.



Présenté au Théâtre national Mahieddine-Bacharzai (TNA), où le 18e Fntp a été domicilié depuis le 22 décembre dernier, le spectacle, "Para-dox", a été mis en scène par Halim Zedad sur une adaptation et un traitement dramaturgique subtil de sa plume de l'œuvre, "Fando et lis", du dramaturge espagnol Fernando Arrabal.

Spectacle surréaliste d'une durée de 70 minutes, "Para-dox" raconte l'histoire d'un couple, dont la femme, paraplectique est sur chaise-roulante, tous les deux en quête de la ville mythique et idéale, dont ils ont toujours rêvé, qui symbolise une terre de paix, où toutes formes de souffrances, physiques ou morales cesseraient.

Sur le chemin de leur utopie, l'homme et la femme vont rencontrer

quatre personnages burlesques qui incarnent la "confusion et l'avertissement". Dans leurs antagonismes grossiers, les quatre acolytes, représentant un microcosme social, sont, eux aussi éprius du même idéal, malgré leurs échanges paradoxaux et vains.

Servi par les comédiens, Hichem Guergah, Faten Kessar, Maïssa Benissa, Abdelhamid Bouharroud, Abdellasset Fettou et Abid Mehemli, le spectacle s'est vu, au-delà de sa vision première conçue dans le registre du théâtre de l'absurde, alimenté par d'autres courants théatraux. Ainsi, différents tableaux et situations ont été montés dans les registres du psychodrame, burlesque, du théâtre de la cruauté, de la tragédie ou encore du théâtre poétique, reflétant l'angoisse de l'errance, et de l'ab-

sence d'ambitions claires pour un plan de vie réfléchi et sensé.

La scénographie judicieuse, œuvre de Souhil Boukhedra a consisté en une grande scène ronde et tournante, contrignant les personnages à revenir toujours au point de départ et un grand drap en forme de demi-cercle occupant l'arrière de la scène, avec une entrée centrale, de même forme géométrique, profondément frappé du signe mathématique représentant l'infini des nombres entiers.

L'éclairage a été également des plus concluants, embellissant le jeu des comédiens - qui ont occupé l'ensemble de l'espace scénique- avec des ambiances feutrées ou vives, selon les situations de jeu, le tout soutenu par le remarquable travail d'Abdelkader Soufi, qui a assuré le tri et

le montage des corpus de la bande son et musique qui a donné au spectacle plus de caractère.

En présence de la directrice du Théâtre régional d'El Eulma, Mme Simla Inès Mesbah, le public, reçue et attentif, s'est imprégné de tous les instants du spectacle, "Para-dox", saisissant la pertinence du message livré.

A l'issue du spectacle, l'assistance a longtemps applaudi les comédiens et les comédiennes, ainsi que le staff technique de ce beau projet théâtral utile.

Dédié au comédien, dramaturge et metteur en scène Abdellah Hamlaoui, la 18e FNTP se poursuit jusqu'au 1er janvier 2026 sous l'intitulé "Le théâtre réduit les distances", avec 18 pièces en compétition et 8 autres en off, en plus de conférences, master classes et spectacles de rue.

BATNA

Ouverture du 8^e Séminaire national "Aurès de la pensée et de la littérature"

La huitième édition du Séminaire national "Aurès de la pensée et de la littérature" s'est ouverte lundi à la Maison de la culture Mohamed Laïd Al-Khalifa de Batna en présence d'intellectuels, d'écrivains et poètes de plusieurs wilayas.

Placée sous le thème "Pour une communication culturelle entre les générations", la rencontre de deux jours est organisée par l'association culturelle "Echourouk" en coordination avec la section locale de l'Union nationale des écrivains algériens.

Le programme du Séminaire comporte des communications, des conférences-débats, des récitals poétiques et une exposition des nouvelles publications au hall de la Maison de la culture.

L'objectif de la rencontre est de mettre en exergue les contributions



d'écrivains et auteurs, l'échange d'expériences et le suivi de l'évolution de la scène littéraire nationale en présence d'écrivains et poètes de plusieurs wilayas, a indiqué le président de l'association "Echourouk" le poète et universitaire Tarek Thabet.

Un hommage spécial sera rendu à l'occasion au défunt poète Mohamed Refaa de Batna décédé en 2024 en re-

connissance de ces contributions littéraires.

Des sorties de découvertes des sites touristiques et historiques de Batna seront organisées au profit des participants vers notamment les balcons de Ghoufi, la cité archéologique de Timgad et dechurat Ouled Moussa dans la commune d'Ichemou.

APS

SAÏDA

Ouverture d'une bibliothèque de lecture au sein de la gare routière de transport SOGRAL

La Bibliothèque publique de lecture "Nizar Abdellkrim" de la wilaya de Saïda a pris l'initiative d'ouvrir un espace dédié à la lecture au sein de la gare routière de transport des voyageurs "SOGRAL", dans une démarche visant à promouvoir la culture chez les voyageurs, a indiqué, lundi, le directeur de la bibliothèque, Mezouar Mokhtar. Cet espace culturel, inauguré au début de la semaine en cours, est destiné aux voyageurs transitant par la wilaya de Saïda vers différentes destinations, à travers la mise à disposition d'un éventail varié de titres et d'ouvrages dans les domaines culturel, scientifique, religieux, social, entre autres.

Il a ajouté que cet espace offre aux voyageurs l'opportunité de lire et de consulter des livres dans une atmosphère calme à l'intérieur de la gare, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des services publics fournis, à la promotion de la culture de la lecture et à la valorisation de la place du livre dans la vie quotidienne.

Le même responsable a souligné que cette initiative, réalisée en coordination avec la direction des transports, s'inscrit dans le cadre de la promotion de la lecture et de la diffusion de la culture de la lecture en dehors du cadre traditionnel, en transformant les équipements publics en espaces vivants du savoir.

Il a également indiqué que cette démarche reflète la conviction des responsables du secteur selon laquelle la lecture n'est pas une activité limitée aux seules bibliothèques publiques, appelant à la généralisation de cette expérience culturelle à l'ensemble des gares de transport de voyageurs, afin d'élargir le cercle des lecteurs et de diffuser la culture de la lecture.

Cette initiative a été favorablement accueillie par de nombreux voyageurs, qui leur permet de mettre à profit le temps d'attente pour lire et s'enrichir en savoir et en connaissances, selon la même source.

ALGER

Rencontre sur le rapport entre le théâtre et la littérature

La thématique du rapport entre le texte théâtral et la littérature a fait l'objet d'une rencontre, organisée dimanche à Alger dans le cadre du programme culturel accompagnant le 18e Festival national du théâtre professionnel (FNTP).

Lors de cette rencontre intitulée "Lire le théâtre, complexité et subjectivité", l'universitaire Ahmed Chemiki a mis l'accent sur les difficultés de la critique théâtrale qui "oscille entre l'impératif journalistique et la rigueur académique", précisant que le théâtre se définit par sa complexité intrinsèque et la relation dynamique qui unit la scène à son public. "L'acte de lire le théâtre n'est jamais un geste neutre", a-t-il mentionné.

La lecture d'une pièce de théâtre, dit-il, est plutôt "une expérience singulière et une démarche intellectuelle qui convoque l'émotion, la mémoire et l'histoire au niveau de la réception du spectacle".

Dans son exposé sur le contexte spécifique de l'Algérie, M. Chemiki soutient que la critique théâtrale "s'est souvent développée dans un espace hybride entre journalisme et université dans une sorte d'alliance ou se heurte l'exigence journalistique à l'austérité du langage académique".

Pour ce faire, il a plaidé pour une approche qui reconnaît "la double articulation discursive" entre le discours de l'auteur et la mise en scène. La 18e édition du Festival national du théâtre professionnel se poursuit jusqu'au 1er janvier 2026 sous l'intitulé "Le théâtre réduit les distances".

APS

NUMÉRISATION DES SERVICES SOCIAUX

La CNAS accélère la simplification administrative et redéfinit la relation avec les assurés

La Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) franchit une étape décisive dans son vaste programme de modernisation numérique, marquant un tournant majeur dans la simplification des procédures administratives et l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens.

En ce mois de décembre, une série de nouvelles mesures concrètes vient confirmer l'engagement des pouvoirs publics à bâtir une administration plus fluide, plus efficace et résolument tournée vers l'usager.

L'annonce phare concerne la suppression de pas moins de 27 documents administratifs en version papier, qui ne sont désormais plus exigés des assurés sociaux.

Cette avancée significative a été rendue possible grâce à la mise en place d'un nouveau système d'échange interne et sécurisé des données, permettant aux différentes structures relevant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de partager les informations de manière électronique, sans que l'usager n'ait à effectuer de multiples déplacements.

S'exprimant sur les ondes de la Radio nationale (Chaîne Une), le directeur central chargé de la modernisation et des systèmes d'information de la CNAS, M. Yahia Rassoul, a souligné que ces nouvelles procédures de gestion numérique sont entrées en application depuis le début du mois.

Leur objectif est clair : faciliter, accélérer et fluidifier le traitement des dossiers, tant pour les agents de la CNAS que pour les assurés.

Jusqu'à récemment, les citoyens étaient contraints de collecter eux-mêmes divers documents auprès de plusieurs administrations afin de bénéficier des prestations de la CNAS.

Désormais, explique le responsable, ces documents sont échangés directement entre les services concernés, dans le cadre d'une interconnexion numérique progressive.

« C'est un gain considérable en temps, en effort et en efficacité », affirme-t-il, tout en soulignant l'impact positif de cette réforme sur la qualité du service public.

Cette avancée s'inscrit dans une vision stratégique globale portée par le ministère du Travail, qui fait de la numérisation une priorité absolue, conformément aux orientations des plus hautes autorités de l'État visant à

moderniser l'administration et à rapprocher les services publics des citoyens.

La CNAS apparaît ainsi comme l'un des acteurs les plus avancés dans ce processus de transformation numérique.

Les résultats enregistrés sur le terrain témoignent de l'adhésion massive des usagers à cette nouvelle approche.

À ce jour, plus de 3,5 millions de comptes ont été créés sur l'application numérique « El-Hanna », devenue un outil central dans la gestion des prestations sociales.

Cette plateforme permet aux assurés d'accéder à l'ensemble de leurs documents administratifs, de consulter leur situation, de télécharger des attestations d'affiliation, de suivre leur consommation de médicaments ou encore de déposer une demande pour l'obtention ou le renouvellement de la carte Chifa.

L'application El-Hanna offre également la possibilité d'enregistrer à distance les demandes de congé de maternité.

À ce propos, M. Yahia Rassoul a révélé que près de 65 000 demandes ont été déposées via la plateforme depuis l'entrée en vigueur de la loi 25-08 de juillet 2025, qui a porté la durée du congé de maternité à 150 jours.

Un indicateur fort de l'efficacité du numérique dans la prise en charge de dossiers sensibles et socialement importants.

Autre avancée notable : la mise à jour et la validation de la carte Chifa, désormais possibles au niveau de plus de 12 000 pharmacies conventionnées à travers le pays.

Selon les chiffres communiqués, plus de 3 millions d'opérations ont été enregistrées au cours des six derniers mois, illustrant l'ampleur de l'utilisation de ce service et son impact direct sur la réduction des démarches administratives.

Au-delà de la CNAS, le secteur du Travail déploie aujourd'hui plus de 30 plateformes numériques, donnant accès à plus de 100 services électroniques en ligne.

Cette digitalisation massive a permis de limiter considérablement les déplacements des citoyens vers les agences physiques, tout en accélérant le traitement des demandes et en améliorant la transparence.

Pour autant, le processus de numérisation reste en cours et appelle à de nouveaux défis.

Parmi les objectifs prioritaires figurent la réduction progressive des files d'attente au niveau des agences et la généralisation des services à distance.

« L'administration doit être au service du citoyen », insiste M. Yahia Rassoul, rappelant que la modernisation ne se limite pas à l'outil technologique, mais implique également un changement de culture organisationnelle.

Cette transition nécessite, selon lui, un investissement soutenu dans la formation du personnel, afin de garantir une maîtrise optimale des nouveaux systèmes et d'ancrez durablement la culture du numérique au sein des institutions.

Il a également reconnu que certaines structures régionales ou certains services ne sont pas encore totalement intégrés au système d'échange de données, ce qui explique l'accélération actuelle du programme.

À terme, le ministère du Travail ambitionne de mettre en place un système informatique moderne, interconnecté et sécurisé, capable d'assurer non seulement l'échange instantané des documents administratifs, mais aussi la protection rigoureuse des données personnelles des assurés, un enjeu central à l'ère du numérique.

En multipliant les réformes concrètes et les outils digitaux, la CNAS confirme ainsi sa volonté de rompre avec les lourdeurs bureaucratiques du passé et de bâtir une administration sociale plus proche, plus réactive et plus efficace. Une transformation progressive mais déterminante, qui redessine en profondeur la relation entre l'État et le citoyen, au bénéfice d'un service public modernisé et accessible à tous.

A.M

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS WILAYA DE KENCHELA
Numéro d'identification fiscale: 424024000040253

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 93/2025

Le wali de la wilaya de Kenchela représenté par le Directeur Des Equipements Publics Lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales concernant

- OPÉRATION: REALISATION ET EQUIPEMENT D'UNE DEMI-PENSION TYPE 200 R AU COLLEGE MESSAOI OUTHMANE COMMUNE DE M'SARA.

PROJET	CERTIFICATE DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE
PROJET: REALISATION D'UNE DEMI-PENSION TYPE 200 R AU COLLEGE MESSAOI OUTHMANE COMMUNE DE M'SARA.	Catégorie trois(02) ou plus en bâtiment activité principale en cours de validité à la date d'ouverture des plis Réalisés au moins (01) projet Bâtiment pour un montant supérieur ou Egal A 4.000.000.000DA Justifie par des attestations bonne exécution Délivres par un maître d'ouvrage publics

Les entreprises intéressées par cet appel d'offres Peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction Des Equipements Publics de Kenchela (à Côté du CEM Hassroui El aïche)

Les offres doivent contenir les documents en vigueur suivants:

1- LE DOSSIER DE CANDIDATURE: contient

- une déclaration de candidature signée, paraphée et datée

- une déclaration de probité signée, paraphée et datée

- les statuts pour les sociétés à caractère moral.

- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise

- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires.

a/ Capacités professionnelles : Certificat de qualification et de classification.

b/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références Bancaires.

c/ Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

2- L'OFFRE TECHNIQUE: contient :

- Une déclaration à soucrire remplie, signée, paraphée et datée.

- L'instruction aux soumissionnaires signées, paraphées et datées.

- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique

- Le Cahier des charges paraphées, signés et daté, portant à la dernière page, la mention Manuscrite « J'ai accepté »

- Planning des travaux

3- L'OFFRE FINANCIERE: contient

- La lettre de soumission dûment signée, paraphée et datée.

- Le bordereau des prix unitaires rempli, paraphé, signé et daté.

- Le devis quantitatif et estimatif rempli, paraphé, signé et daté

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention : « Je ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres- appels d'offres n° 93/2025 l'objet de l'appel d'offres».

- OPERATION: REALISATION ET EQUIPEMENT D'UNE DEMI-PENSION TYPE 200 R AU COLLEGE MESSAOI OUTHMANE COMMUNE DE M'SARA.

PROJET: REALISATION D'UNE DEMI-PENSION TYPE 200 R AU COLLEGE MESSAOI OUTHMANE COMMUNE DE M'SARA.

- La date limite de préparation des offres est fixée à quinze (15) jours, à compter de la Première Date de parution du présent avis dans la presse nationale où le BOMP.

- Le dépôt des offres sera le dernier jour du délai de préparation des offres de AVANT 12H 00.

Si le dernier jour correspond à un jour férié le délai de préparation des offres sera le premier jour Ouvrable qui suit.

L'ouverture des plis techniques, e, financiers et dossier de candidature se fera en séance publique au siège de la Direction Des Equipements Publics de Kenchela (Salle de réunion) à 14 H00 le dernier jour du délai de préparation des offres.

-Cet avis est considéré comme une invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis techniques, financiers et dossier de candidature.

Les soumissionnaires, resteront, engagés par leurs offres pendant 3 mois plus la durée de Préparation des offres à compter de la date d'ouverture des plis.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET L'AMÉNAGEMENT DE TERRETOIRE
DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS WILAYA DE MÉDÉA
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

AVIS DE PRESELECTION

NIF 099826019002719

Projet : Etude et suivi pour la réalisation d'un collège type 6 au niveau du site des 1040 logements commune de BERROUGHIA wilaya de MEDÉA (cités d'habitat intégrées programme 2026)

Conformément à la loi n° 23/12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 48 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des équipements publics de la wilaya de Médéa informe les soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture restreint n° 10/2025 paru sur les quotidiens nationaux : [الخبر](#) en date du 14/12/2025 et [DK NEWS](#) en date du 14/12/2025; que les bureaux d'études suivants: Tajine Abdorazak, Groupement Kabab Abdosalam Et Bouchelouka Chaouki, Sellami Mustapha Elhaouari Abdjalil, Groupement Azouzi Manel Et Bougrou Imdad, Gouini Mohamed Chams Elhak, Groupement Boudaouad Kamel Et Yahiaoui Chakir, Cheblaoui Elhachmi, Groupement Yettagane Abdalkarim Et Cherifi Mohamed Rafik, Groupement Eboutnaki Mohamed Et Harzili Ali, Bourgaia Mahdi, Groupement Chabbi Salem Et Ali Ahmed Chabane, Groupement Bouzidoual Lekhdher Et Khouar Anima, Groupement Mohyeddine Mohamed Et Ziane Azzedine Et Kerinezi Salah Eddine, Groupement Mami Imad Et Cherbi Morad, Groupement Benjamaa Chafik Et Toumi Bilel, Rouhbi Omar, Rebboud Ouafaa, Groupement Zaoui Brahim Et Bennidjai Ishak Et Rais Mohamed, Groupement Bachen Salah Eddine Et Ferhi Hizia, Groupement Bennamana Abdarrahmane Et Benjeddou Ahmed Samir, Chahla Yacine, Boulemoni Rachid, Chagrar Mhaour, Groupement Loucif Larbiaa Et Slimani Azzeddine, Hammana Fateh, Bermek Bilal, Groupement Nabi Abdaraouf Et Chergui Mohamed Amine Benmezziane Abdassalam, Abdarrahim Mohamed, Groupement Aïdoune Redouane Et Soudani Fouad, Abdelmoumen Youcef, Urbab, Groupement Tejrouri Naoual Et Belhaj Sofiane Groupement Lakhal Najja Et Hadjarsi Yacine, Groupement Bendris Abdarrazak Et Hamraoui Youcef Et Benhmidha Nacereddine, Gaham Belkacem Mellah Abdarrazak, Groupement Ouzadij Mohamed Abdalhak Et Zoubir Mohamed, Groupement Mohamed Belkhir Yacine Et Bouchicha Mohamed Salah Eddine Et Abousabha Sar, Rabhi Ahmed Sami, Setam, Groupement Benslimane Fatma Zohra Et Miloudi Khalfa, Mitali Mohamed Riad, Zahra Achour, Chafra Nadira.

Sont présélectionnés pour l'offre technique, l'offre des prestations et l'offre financières, et seront invités à déposer leurs offres dans un délai de 15 jours à partir de la première parution de ce avis.

La date et l'heure limite de dépôt des offres techniques, prestations et financières sont comptée à partir de la date de la publication par voie de presse des candidats présélectionnés dans les deux quotidiens nationaux ou le BOMP avant 13.30 h

L'offre technique, l'offre de prestations et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées. Les trois enveloppes (technique, prestations et financière) sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention :

Monsieur le Directeur des Équipements Publics De la Wilaya de Médéa

« Concours National D'Architecture restreint n° 10/2025

(Enveloppe pour l'offre technique, enveloppe pour l'offre de prestations et enveloppe pour l'offre financière)

Projet : Etude et suivi pour la réalisation d'un collège type 6 au niveau du site des 1040 logements commune de BERROUGHIA wilaya de MEDÉA (cités d'habitat intégrées programme 2026)

A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

Les bureaux d'étude soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis fixée le dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres ou le jour ouvrable qui le suit à 14.00 à la direction des équipements publics de la wilaya de Médéa

Programme de la soirée

TF1 21:10

Madame Doubtfire

San Francisco, dans les années 1990. Daniel Hillard (Robin Williams), comédien talentueux mais excentrique, voit sa vie basculer lorsque son divorce avec Miranda le prive de ce qui compte le plus pour lui : ses trois enfants, Lydia, Chris et Natalie. Malgré son amour inconditionnel pour eux, son comportement imprévisible et son incapacité à assumer ses responsabilités ont convaincu Miranda qu'il n'est pas un père fiable. Désormais, il ne peut les voir que lors de brèves visites supervisées, une situation qui le déchire.

france 2 21:10

L'Anneau - Qui en sortira vainqueur ?

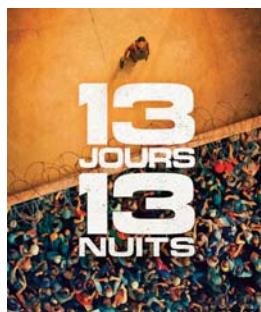
Dans la neige et le froid polaire du Mercantour, les candidats font face à des défis qui testent leur endurance et leur détermination. Ils vivent au plus proche de la nature, en pleine montagne, dans un bivouac sommaire, une aventure extrême hors du commun. Entre solidarité et stratégie, il leur faut bien mener leur jeu pour gagner de la nourriture et le trésor de L'Anneau, des cristaux cachés dans la nature. A la clé, un seul candidat remportera jusqu'à 100 000 euros. Une seule règle : ne jamais sortir de L'Anneau, sous peine d'élimination.

france 3 21:10

Tom et Lola Saison 2

La relation de Tom et Lola, toujours aussi taquins mais troubles par l'ultimatum de leurs partenaires respectifs, "prend un nouveau tournant", de l'aveu même de Dounia Coesens, rencontrée à l'occasion du retour de la série. Car si jusqu'à présent Cynthia tourneait un peu autour du pot avec Tom, cette saison, elle impose clairement ses exigences. La tentative de la dernière chance ? Peut-être ! Quant à Guillaume, s'il est plus tolérant, il sort quand même les rames avec Lola. Malmenés dans leur vie personnelle, Tom et Lola, qui vont fêter leurs vingt ans d'amitié, le seront aussi au boulot.

CANAL+ 21:06

13 jours, 13 nuits

Kaboul, 15 août 2021. Dans un Afghanistan en pleine déflagration, les dernières heures de la présence américaine marquent le début d'un cauchemar. Les Talibans, en marche inexorable vers la capitale, s'emparent du pouvoir, plongeant la ville dans un chaos indescriptible. Les rues se transforment en piège mortel, les civils en proies, et les frontières en miroirs brisés d'un monde qui se referme. Au cœur de ce tourbillon de violence, l'ambassade de France résiste encore, dernier bastion d'espoir pour des centaines de personnes désespérées.

M6 21:10

La France a un incroyable talent Saison 20

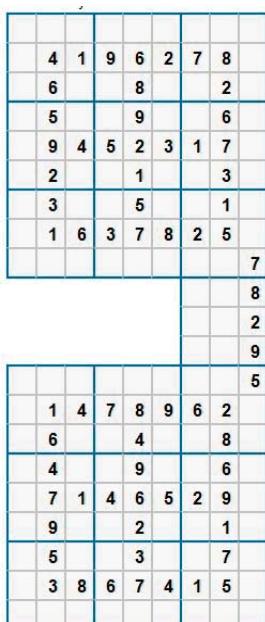
Pour les 20 ans de "La France a un incroyable talent", M6 réunit celles et ceux qui ont marqué l'émission. Hélène Ségar, Marianne James, Sugar Sammy et Eric Antoine se laissent aller à des confidences et évoquent leurs coups de cœur, des fous rires mémorables, des moments de génie ou encore des décisions qui ont parfois bouleversé la vie d'un candidat. C'est également l'occasion de retrouver des artistes comme Arthur Cadre, qui a participé à la cérémonie de clôture des Jeux olympiques de Paris en 2024, Jean-Baptiste Guegan, qui a vu sa carrière décoller après l'émission, ou encore Teo Lavao ou La Pig Chenilliste, devenus véritablement cultes.

Jeux

Samouraï-Sudoku n°2891

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles desudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Horizontalement:
Verticalement:



"Trop souvent on s'imagine avoir des compétences que l'on n'a pas."
Victor Cherbuliez

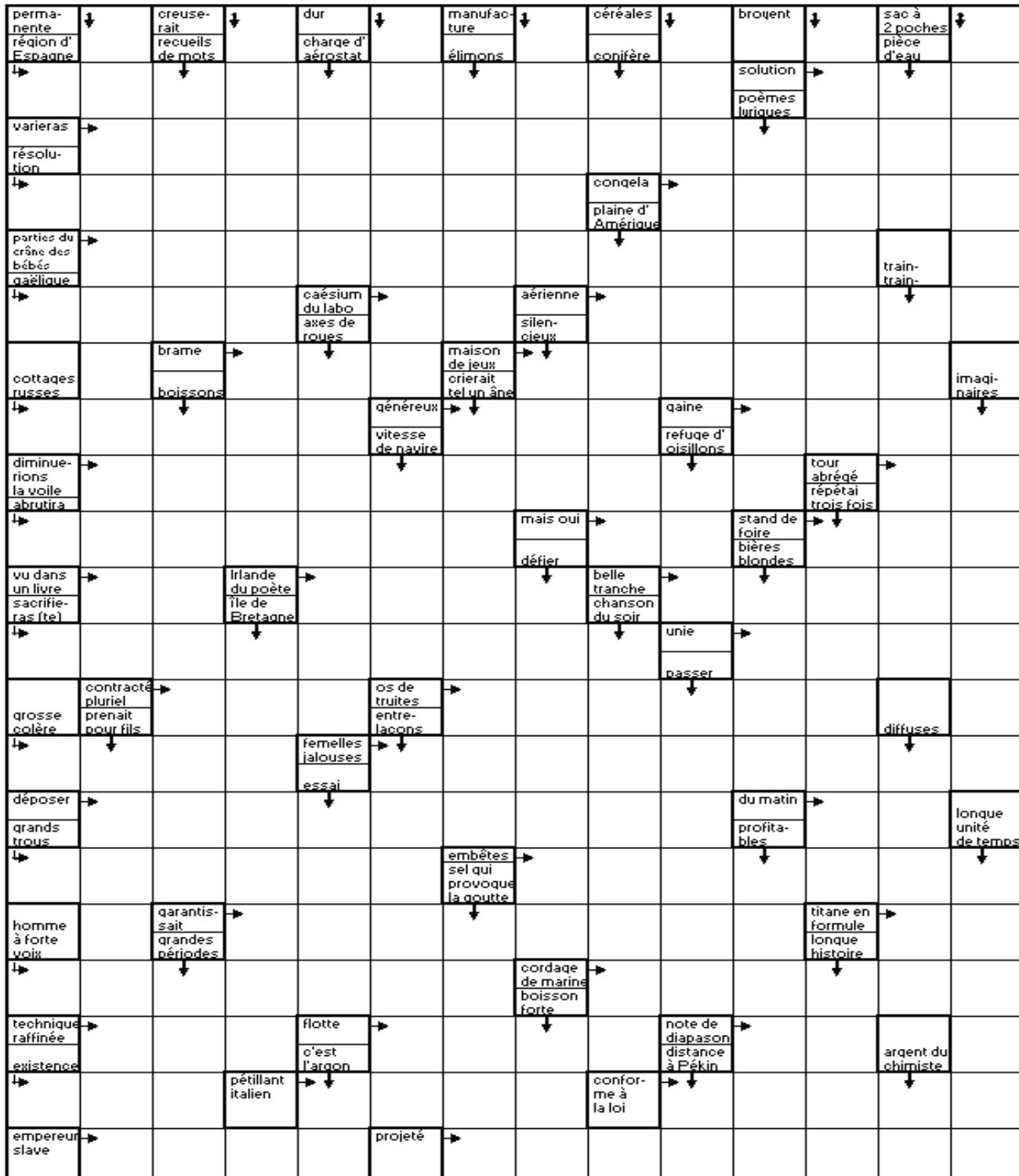
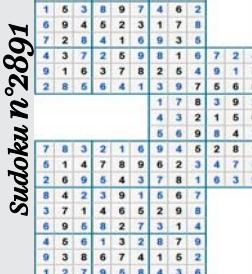
Mots croisés n°2891

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

Terreurs



Mots fléchés géants de force 1 à 3 n°1591

**Solution**

Mots Croisés n°2891

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	L	I	B	R	E	S	E	R	V	I	C
2	A	L	I	E	N	A	T	I	O	N	N
3	B	L	E	L	I	E	D	S	█	O	S
4	O	U	R	D	I	S	E	G	I	D	E
5	U	S	E	E	S	█	P	E	I	N	R
6	R	O	S	E	E	S	S	E	T	█	R
7	A	I	█	S	E	I	N	█	N	I	E
8	B	R	A	S	S	E	E	█	M	U	R
9	L	E	G	E	█	G	E	O	L	E	A
10	E	█	A	S	B	E	S	T	O	S	E

Grille géante n°1591

I	·	R	·	C	·	U	·	S	·	E	·	B
A	N	D	A	L	O	U	S	I	E	C	L	E
D	I	V	E	R	S	I	F	I	E	R	A	S
D	E	C	I	S	O	N	·	G	L	A	C	A
F	O	N	T	A	N	E	·	·	·	·	·	C
E	R	S	E	·	C	S	·	L	E	G	E	R
·	I	S	B	·	R	E	·	C	A	S	I	N
I	S	B	A	S	S	E	·	N	I	N	O	I
A	R	I	S	E	R	I	·	O	R	I	O	N
S	E	R	I	O	N	S	·	T	R	I	R	O
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
L	U	·	E	R	I	R	·	S	I	R	I	R
D	E	V	·	U	E	R	·	L	I	E	E	E
V	E	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
A	R	T	·	N	A	G	·	D	R	I	S	E
V	I	E	·	A	S	T	·	L	A	C	C	A
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	G
·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
T	S	A	·	R	E	S	·	L	E	G	A	G
S	A	R	·	E	S	T	·	L	E	G	A	

ORAN / HALTÉROPHILIE

Le Festival des jeunes talents, un vivier stratégique pour l'avenir de la discipline

La ville d'Oran est devenue, depuis lundi, l'épicentre de l'haltérophilie juvénile nationale avec le lancement officiel du Festival national des jeunes talents de l'haltérophilie, dédié aux catégories des moins de 14 ans, filles et garçons.

Les compétitions se déroulent au sein de la salle omnisports « Napoli », située dans l'enceinte du village méditerranéen, offrant un cadre adapté à cet événement sportif d'envergure.

Organisée par la Fédération algérienne d'haltérophilie (FAH) en étroite collaboration avec la Ligue oranaise d'haltérophilie et la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) d'Oran, cette manifestation sportive regroupe 152 jeunes athlètes, dont 22 filles et 130 garçons, représentant 11 wilayas du pays.

Un chiffre révélateur de l'intérêt croissant porté à cette discipline olympique, notamment au niveau de la formation de base. La première journée de compétition a été consacrée aux épreuves féminines, toutes catégories de poids confondues, ainsi qu'à cinq catégories masculines (35 kg, 40 kg, 45 kg, 50 kg et 60 kg).

Les jeunes haltérophiles ont rivalisé de technique et de détermination dans les deux mouvements fondamentaux de la discipline : l'arraché et l'épaule-jeté. La seconde et dernière journée est, quant à elle, réservée aux catégories masculines de 60 kg, 71 kg et plus de 71 kg, toujours dans les deux mouvements réglementaires. Pour le Directeur technique national, Mohamed Bouabache, ce festival revêt une importance stratégique. « L'objectif principal est d'évaluer la qualité technique des jeunes athlètes, notamment l'exécution des gestes de base, tout en mesurant l'efficacité



du travail de formation au niveau des clubs », a-t-il expliqué.

Cette rencontre constitue également une opportunité majeure de détection de nouveaux talents, appelés à ren-

forcer les futures équipes nationales. Au-delà de l'aspect compétitif, le festival s'inscrit dans une vision à long terme visant à bâtir une relève ambitieuse, capable de porter haut les couleurs nationales sur les

podiums africains et mondiaux. Une ambition partagée par les encadreurs, les responsables fédéraux et les familles, venus soutenir une jeunesse prometteuse et déterminée.

A.M

VOLLEYBALL / NATIONALE 1 MESSIEURS

Le programme de la septième journée

Programme de la septième journée du Championnat d'Algérie de volley-ball, Nationale 1 messieurs, prévue mardi :

Groupe Centre-Est :

	Pts	J
EF Ain Azel - MB Bejaia	(16h30)	
ES El-Eulma - JSC Ouled Adouane	(17h00)	
O Ain M'lila - OMK El-Milia	(17h00)	
CASTEL Teniet El Abed - NC Bejaia	(17h30)	
ES Sétif - ES Tadjenonet	(18h00)	

Groupe Centre-Ouest :

	Pts	J
JS Messelmoun - PO Chlef	(16h00)	
ES Bethioua - O El-Kseur	(17h00)	
RC M'sila - MC Alger	(17h00)	
ASV Blida - ES M'sila	(18h00)	
CS Nedroma - WA Tlecmcen	(18h00)	

Classement :

	Pts	J
1. NC Bejaia	15	6
-- JSCO Adouane	15	6
3. ES Tadjenonet	14	6
4. ES El-Eulma	11	6
5. EF Ain Azel	10	6
6. OMK El-Milia	9	6
7. CASTEL	7	6
8. ES Sétif	4	6
9. O Ain M'lila	3	6
10. MB Bejaia	2	6

APS

JUDO / GRAND SLAM DE PARIS 2026

L'Algérie engagée avec sept athlètes

Sept judokas (quatre messieurs et trois dames) représenteront l'Algérie au tournoi international "Grand Slam de Paris", prévu les 7 et 8 février prochains, selon la liste des participants dévoilée par les organisateurs. Il s'agit de : Kais Moudetere (-66 kg), Dris Messaoud (-73 kg), Mustapha Yasser Bouamar (+100 kg) et Mohamed El Mehdi Lili (+100 kg) chez les messieurs, ainsi que Houa-

ria Kaddour (-48 kg), Khadija Bekheira (-57 kg) et Belkadi Amina (-63 kg) chez les dames.

Les catégories de poids retenues pour ce tournoi sont celles des -60 kg, -66 kg, -73 kg, -81 kg, -90 kg, -100 kg et +100 kg chez les messieurs, ainsi que celles des -48 kg, -52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg, -78 kg et +78 kg chez les dames.

D'après les organisateurs, 226 ju-

dokas (140 messieurs et 86 dames), représentant 41 pays des cinq continents ont déjà confirmé leur participation à cette compétition.

Avec 28 judokas engagés (14 messieurs et 14 dames), la Chine sera la mieux représentée, devant la Mongolie (18) et l'Espagne (13), au moment où certaines nations, comme la Serbie et Madagascar n'ont engagé qu'un seul athlète.

CHAMPIONNAT NATIONAL SCOLAIRE DE CROSS-COUNTRY

Participation de plus de 400 athlètes au rendez-vous de Tiaret

Le Championnat national scolaire de cross-country a débuté, lundi dans la wilaya de Tiaret, avec la participation de 428 athlètes représentant différentes wilayas du pays, a indiqué le président de la Ligue nationale du sport scolaire, Ali Merah.

Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie d'ouverture, M. Merah a précisé que les résultats de cette compétition permettront de sé-

lectionner une élite d'athlètes scolarisés qui représenteront l'Algérie au Championnat d'Afrique du Nord, prévu l'année prochaine dans la ville de Sakiet Sidi Youssef, (Tunisie).

De son côté, le wali de Tiaret, M. Saïd Khalil, a affirmé que le sport scolaire a toujours constitué la principale source de détection et de formation des meilleurs athlètes dans les différentes disciplines, soulignant qu'il

représente également une opportunité de renforcer les échanges et la connaissance mutuelle entre les enfants du pays.

Les participants, encadrés par 242 cadres sportifs et administratifs, s'affrontent sur le parcours du Centre équestre de Chaouchaoua, dans la ville de Tiaret, à travers cinq catégories: les filles sur une distance de 2.000 mètres, les garçons sur 2.500 mètres, les minimes filles sur 3.000

mètres, tandis que les benjamines et les benjamins disputent respectivement des courses de 3.500 et 4.000 mètres.

La cérémonie d'ouverture du championnat s'est déroulée en présence du Directeur national du sport scolaire et du président de la Fédération algérienne du sport scolaire (FASS), ainsi que des autorités locales. La compétition prendra fin demain, mardi.

VOILE / CHAMPIONNAT NATIONAL HIVERNAL (SÉRIES OPTIMIST ET BIC TECHNO)

L'évènement reprogrammé aujourd'hui à Alger-Plage



La Fédération algérienne de voile a annoncé hier avoir reprogrammé le Championnat national hivernal des Séries Optimist et Bic-Techno à partir d'aujourd'hui jusqu'au 1er janvier 2026, à l'Ecole Nationale des Sports Nautiques et Subaquatiques d'Alger-Plage. La compétition était initialement prévue du 22 au 24 décembre en cours, au

même endroit, avant d'être reportée pour des raisons organisationnelles, liées à la perturbation des conditions météorologiques dans la région.

L'événement devrait "drainer la participation des meilleurs jeunes athlètes" dans ces spécialités, selon les organisateurs, ce qui devrait rehausser considérablement le niveau de la compétition.

LIGUE 1 MOBILIS (MISE À JOUR/ 12^E JOURNÉE) JSK-MBR et MCA-CSC avancés au lundi 5 janvier

Les matchs JS Kabylie - MB Roussel et MC Alger - CS Constantine initialement prévus le mardi 6 janvier prochain pour la mise à jour de la 12^e journée de Ligue 1 Mobilis ont finalement été avancés au lundi 5 janvier.

Pour éviter un chevauchement avec le 8e de finale de la sélection nationale en Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2025), a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP).

Concernant la 15^e journée de Ligue 1 Mobilis, la LFP a annoncé l'avoir programmée les 8 et 9 janvier prochain, en attendant de fixer les autres détails (stades, horaires, arbitres ...), et qui selon elle seront communiqués dans les meilleurs délais, sur son site officiel.



DIVISION RÉGIONALE (LIGUE DE BATNA) Le CA Bordj Bou Arreridj champion d'hiver



Le Chabab Ahly Bordj Bou Arreridj (CABBA) a été sacré du titre honorifique de champion d'hiver, à l'issue de la phase "aller" du championnat de football de Division 4 (ligue régionale de Batna).

Arrivé en tête du championnat au terme de cette phase aller, le CABBA se voit récompensé à la suite d'un très bon parcours et d'excellents résultats,

réflétant les ambitions du club bordjien d'accéder en ligue inter-régions au terme de la saison en cours (2025-2026).

En 15 matchs, le Chabab Ahly de Bordj Bou Arreridj a engrangé 41 points, sans enregistrer de défaite, obtenant 13 victoires contre deux nuls, ce qui confirme le désir du club de retrouver le lustre qui était le sien il n'y a pas si longtemps. Mieux encore,

le CABBA a terminé la phase aller avec neuf points d'avance sur son plus proche poursuivant, le Nedjm Bou Arreridj, ce qui constitue un bon avantage, avant le début de la phase retour et à l'intensification de la concurrence".

Pour atteindre l'objectif fixé, le CABBA doit maintenir sa dynamique et ne pas baisser de rythme, tout en gérant la seconde partie du championnat avec une grande concentration afin de concrétiser les attentes des supporters et de poursuivre la marche en avant qui permettra aux "Jaune et Noir" vers l'accession.

groupe et à la discipline tactique qui a caractérisé les performances de l'équipe, tant à domicile qu'en déplacement, en plus de l'efficacité offensive et la solidité défensive tout au long de la phase aller".

Il a ajouté que l'objectif fixé depuis le début de la saison est l'"accession", et le titre honorifique de champion d'hiver n'est qu'une une étape, tout en relevant "la difficulté de la phase retour et à l'intensification de la concurrence".

LIGUE 1 MOBILIS (14^E JOURNÉE) Les résultats partiels et classement

Résultats et classement à l'issue des matchs de la 14^e journée de la Ligue 1 Mobilis de football, disputés vendredi, samedi et lundi :

Vendredi, 26 décembre 2025 :

USM Khencela - CS Constantine	0-0
JS Saoura - MC El Bayadh	2-1

Samedi, 27 décembre 2025 :

Olympique Akbou - USM Alger	1-1
Paradou AC - MB Roussel	1-0
JS Kabylie - ASO Chlef	2-1

Lundi, 29 décembre 2025 :

ES Mostaganem - ES Ben Aknoun	0-1
MC Oran - CR Belouizdad	1-1
MC Alger - ES Sétif	19h30

Classement :

	Pts	J
1). MC Alger	28	11
2). USM Alger	23	14
3). JS Saoura	22	14
4). O. Akbou	22	14
5). MC Oran	22	14
6). CR Belouizdad	21	13
7). USM Khencela	21	14
8). ES Ben Aknoun	20	13
9). CS Constantine	19	13
10). JS Kabylie	18	12
11). MB Roussel	16	13
12). Paradou AC	16	14
13). ES Sétif	15	13
14). ASO Chlef	13	14
15). ES Mostaganem	9	14
16). MC El Bayadh	3	14.

LIGUE 1 MOBILIS/TRANSFERT Le Tunisien Hamdi Labidi s'engage avec l'O. Akbou jusqu'en juin 2027

L'attaquant polyvalent tunisien Hamdi Labidi, s'est engagé avec l'Olympique Akbou, pour une durée de deux ans et demi, a annoncé dimanche, le club sociétaire de la Ligue 1 Mobilis de football, sur son site officiel Facebook. Hamdi Labidi, âgé de 23 ans, est la première recrue de l'O.A du mercato hivernal.

Le joueur tunisien a fait ses premiers pas au Sporting Club Ben Arous dès son jeune âge, avant de rejoindre le Club Africain de Tunis, où il a évolué au sein de toutes les catégories d'âge jusqu'à l'équipe seniors.

Il a ensuite connu une première expérience à l'étranger en disputant six mois dans le championnat

irakien de première division sous les couleurs de l'Amnat Baghdad SC, avant de rejoindre le club algérien de d'Akbou.

Au terme de la 14^e journée du championnat de Ligue1, Akbou occupe la 3^e place en compagnie de la JS Saoura avec un total de 22 points pour chaque club.

APS



CAN-2025 (GROUPE E)

L'Algérie s'affirme et franchit un cap historique avec brio face au Burkina Faso

Dans une soirée riche en émotions et en enseignements, l'équipe nationale algérienne de football a validé, dimanche soir, son billet pour les huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des nations 2025 (CAN-2025) après un succès précieux face au Burkina Faso (1-0).

Ce triomphe, qui couronne une performance collective solide et méthodique, illustre la montée en puissance des « Verts » et confirme leur ambition de jouer un rôle majeur dans cette 35e édition du tournoi continental.

Alignée dans le cadre du Groupe E, l'Algérie avait déjà impressionné lors de la première rencontre en infligeant un large succès au Soudan (3-0). Contre les Étalons burkinabè, réputés pour leur rigueur tactique et leur combativité, les hommes de Vladimir Petkovic ont su combiner maîtrise technique et discipline défensive pour s'assurer une victoire décisive.

Le sélectionneur national a opéré trois changements dans son onze de départ, titularisant Samir Chergui, Jaouen Hadjam et Ibrahim Maza, tout en adaptant son dispositif tactique en fonction des forces et faiblesses de l'adversaire.

L'élément clé de cette rencontre a été l'ajustement stratégique de Petkovic, qui a reposé Aït-Nouri en ailier gauche, lui permettant de se projeter davantage vers l'attaque.

Cette initiative a payé dès la première période, lorsque le jeune latéral algérien a provoqué le penalty transformé par le

capitaine Riyad Mahrez à la 23e minute.

Ce but historique représente le 37e de Mahrez en sélection et son 9e en phases finales de CAN, confirmant son rôle central au sein de l'équipe et sa capacité à faire la différence dans les moments clés.

Au-delà de la victoire, le succès algérien revêt une forte valeur symbolique.

Pour la première fois depuis 1996, l'Algérie s'impose face au Burkina Faso dans une phase finale de la CAN.

Entre-temps, les confrontations avaient tourné en défaveur ou en égalité, avec une défaite en 1998 et deux matchs nuls en 2000 et 2024.

Briser ce verrou mental était essentiel pour la confiance collective et la dynamique du groupe, et les joueurs l'ont fait avec caractère et détermination.

La seconde période a été plus éprouvante, l'Algérie subissant la pression burkinabè.

Mais la défense, dirigée avec autorité par Ramy Bensebaïni, a su contenir les assauts adverses et démontré une résilience exemplaire.

L'entrée du défenseur central Zinedine Belaid a permis à Petkovic de basculer en 5-3-2, un dispositif défensif astucieux qui a parfaitement neutralisé les velléités offensives des Éta-



lons.

Cette capacité à souffrir tout en conservant son organisation tactique illustre une maturité nouvelle de l'équipe et augure de belles perspectives pour les prochaines phases du tournoi.

Cependant, la soirée n'a pas été exempte de préoccupations, avec les blessures de Jaouen Hadjam (cheville) et Samir Chergui (cuisse).

Ce dernier effectuait son retour sur la scène internationale après une longue absence, n'ayant plus joué depuis le 23 novembre avec le Paris FC.

La gestion médicale et la récupération de ces joueurs seront cruciales avant le prochain rendez-vous face à la Guinée équatoriale, mercredi à 17h00, match qui pourrait permettre aux « Verts » de conclure le premier tour sur une note parfaite.

Avec deux victoires en deux matchs, quatre buts inscrits et aucun encaissé, l'Algérie réalise un départ quasi parfait dans cette CAN-2025.

Une performance rare dans l'histoire des « Verts », qui n'avaient réussi un début similaire qu'en 1990, à domicile, et en 2019, en Égypte, deux éditions couronnées par un sacre continental.

Ce parallèle historique, la gestion médicale et la récupération de ces joueurs seront cruciales avant le prochain rendez-vous face à la Guinée équatoriale, mercredi à 17h00, match qui pourrait permettre aux « Verts » de conclure le premier tour sur une note parfaite.

La victoire face au Burkina Faso n'est donc pas seulement un résultat comptable.

Elle symbolise un tournant dans la compétition, témoigne de la cohésion d'un collectif souté et démontre que l'Algérie est prête à rivaliser avec les meilleures équipes du continent.

Avec un sélectionneur visionnaire, des leaders expérimentés et une génération de joueurs talentueux, les « Verts » semblent décidés à faire de cette CAN-2025 une édition mémorable, où ambition rime avec performance et excellence.

AM

Mahrez en tête des buteurs, le Nigeria affiche sa puissance offensive

Le capitaine de la sélection algérienne, Riyad Mahrez, s'est emparé de la tête du classement des buteurs de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025, à l'issue de la deuxième journée de la phase de groupes, tandis que le Nigeria s'est illustré comme l'équipe la plus performante sur le plan offensif.

Auteur de trois réalisations en deux rencontres, Mahrez confirme son statut de joueur décisif sur la scène continentale. Son efficacité devant les cages a permis à l'Algérie de réaliser un sans-faute lors de ses deux premières sorties contre le Soudan (3-0) et le Burkina Faso (1-0), et de figurer parmi les premières sélections à valider leur billet pour les huitièmes de finale.

Derrière l'international algérien, la concurrence reste particulièrement serrée. Plusieurs joueurs se partagent la deuxième place avec deux buts chacun, à l'image du Nigérian Ademola Lookman, de l'Egyptien Mohamed Salah, du Tunisien Elias Achour, du Malien Lassine Sinayoko et de l'Ivoirien Amad Diallo, illustrant la richesse et la diversité des talents offensifs engagés dans cette édition, estime la CAF.

Sur le plan collectif, la compétition a déjà enregistré 53 buts en 24 matchs, soit une moyenne de 2,21 buts par rencontre, traduisant un équilibre entre ambition offensive et rigueur tactique.

Cet équilibre est notamment incarné par le Nigeria, leader des statistiques offensives avec cinq buts inscrits, 12 tirs cadrés et une moyenne de 61 % de possession de balle, la plus élevée depuis le début du tournoi. Les Super Eagles ont ainsi rejoint l'Algérie et l'Egypte parmi les seules équipes déjà qualifiées pour les huitièmes de finale après deux journées.

A l'inverse, le Botswana éprouve de grandes difficultés, avec quatre buts concédés, aucun inscrit, seulement trois tirs cadrés et une possession moyenne de 32 %, soulignant l'écart tenu entre compétitivité et élimination à ce niveau.

La discipline s'est, par ailleurs, imposée comme un facteur notable de cette phase de groupes. Les arbitres ont brandi 83 cartons jaunes et trois cartons rouges, reflet de l'intensité physique et de la pression croissante à mesure que les scénarios de qualification se dessinent. Les suspensions et avertissements pourraient ainsi peser lourd dans le dénouement des groupes, souligne l'instance africaine.

CAN-2025 (GR.E) ALGÉRIE Chergui incertain pour la suite du tournoi, Hadjam au repos

Le défenseur de l'équipe nationale de football, Samir Chergui, sorti sur blessure dimanche soir face au Burkina Faso (1-0), lors de la 2e journée (Gr. E) de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025, est incertain pour la suite de la compétition, a appris l'APS lundi auprès de la délégation algérienne.

Titularisé face aux Burkinabè, Chergui (26 ans) a été contraint de quitter la pelouse à l'heure de jeu, touché musculairement à la cuisse, après un duel avec un joueur adverse.

Le joueur du Paris FC (Ligue 1/France) a passé des examens médicaux lundi matin. Une décision concernant sa participation à la suite du tournoi sera prise dans la soirée.

Pour rappel, Chergui n'avait plus disputé le moindre match depuis sa blessure aux ischio-jambiers, contractée le 23 novembre dernier avec son club, avant d'être relancé d'entrée face au Burkina Faso.

De son côté, Jaouen Hadjam souffre d'une légère entorse à la cheville.



Le staff médical a préconisé une période de repos comprise entre une semaine et dix jours, ce qui rend le joueur des Young Boys (Div. 1/Suisse) forfait pour le dernier match de la phase de groupes face à la Guinée équatoriale, prévu mercredi à 17h00, précise la même source.

Grâce à deux succès face au Soudan (3-0) et Burkina Faso (1-0), l'équipe nationale a validé sa qualification pour les huitièmes de finale et est assurée de terminer en tête de son groupe.

Les Verts affronteront au prochain tour, le mardi 6 janvier à 17h00, le deuxième du groupe D, composé du Sénégal, de la RD Congo, du Bénin et du Botswana.

APS



BARCELONE GÉRONE RÊVE DE TER STEGEN

Désormais numéro 2 au FC Barcelone derrière Joan Garcia, le gardien Marc-André ter Stegen (33 ans, 1 match toutes compétitions cette saison) pourrait recevoir une proposition de Gérone durant le mercato hivernal. Selon la Cadena SER, le 18e de Liga aimeraït obtenir le prêt de l'Allemand et lui offrir un statut de titulaire.

Problème, l'ancien portier du Borussia Mönchengladbach dispose d'un salaire très élevé en Catalogne. Le club espagnol devra convaincre le Barça d'en payer une partie. Il lui faudra aussi convaincre Ter Stegen, qui ne se voit pas forcément partir de Barcelone cet hiver malgré sa situation.

Autant dire que le dossier paraît aujourd'hui mal embarqué pour l'équipe entraînée par Michel.

AKÉ, CITY POSE SES CONDITIONS

Manchester City a fixé un cadre précis au FC Barcelone concernant Nathan Aké (30 ans, 14 apparitions toutes compétitions cette saison). À la recherche d'un renfort défensif pour compenser l'in disponibilité d'Andreas Christensen, le club catalan étudie le profil du défenseur polyvalent, capable d'évoluer dans l'axe comme sur le côté gauche. Selon SPORT, les Citizens n'envisagent un départ du Néerlandais que dans le cadre d'un transfert définitif ou d'un échange, alors que le Barça privilégierait plutôt un prêt avec option d'achat. Un écart de position qui complique les discussions, même si le dossier reste ouvert sur lors du mercato hivernal à venir, Manchester City n'ayant pas l'intention de brader un joueur jugé fiable dans la rotation de Pep Guardiola.

REAL MADRID RUBEN NEVES ÉGALEMENT RECALÉ

Les joueurs en fin de contrat, c'est terminé ? Selon AS, le Real Madrid ne souhaite plus servir d'épouvantail à ces derniers, finalement prolongés et avec un meilleur salaire, à l'instar d'Alphonso Davies l'été dernier. Le latéral gauche avait fini par rester au Bayern Munich, et Dayot Upamecano (27 ans) - jugé trop gourmand au niveau de sa rémunération devrait en faire de même. Même chose pour son homologue tricolore Ibrahima Konaté (26 ans), en fin de bail à Liverpool, et le milieu de terrain Ruben Neves (28 ans).

Le Portugais n'a plus que six mois de contrat avec Al-Hilal, et ses agents l'ont donc proposé à la Maison Blanche pour le prochain mercato estival. Comme les deux défenseurs centraux, il a reçu une réponse négative : Madrid va maintenant agir dans l'ombre, ce que le club espagnol avait réussi à faire pour recruter gratuitement David Alaba, Antonio Rüdiger ou encore Kylian Mbappé.

NAPLES CONTE VOIT GRAND POUR HØJLUND

Prêté par Manchester United, l'avant-centre Rasmus Højlund (22 ans, 12 matches et 6 buts en Serie A cette saison) retrouve des couleurs à Naples. Auteur d'un doublé, l'international danois a donné la victoire à son équipe contre Cremonese (2-0) dimanche en Serie A. En conférence de presse, l'entraîneur napolitain Antonio Conte a encensé le jeune talent. "C'est un très jeune joueur, il n'a que 22 ans et peut encore beaucoup s'améliorer. Depuis son arrivée, il est devenu un joueur dominant. Il comprend son poste, comment se déplacer et quand décrocher, il est très lié à l'équipe. Dans mon football, les attaquants sont très importants et ont un rôle particulier dans la construction du jeu. Højlund a une marge de progression incroyable", a assuré l'Italien. Pour rappel, Højlund fait l'objet d'un prêt payant, évalué à 6 millions d'euros, chez le champion d'Italie en titre, qui dispose d'une option d'achat, potentiellement obligatoire sous certaines conditions, fixée à 44 millions d'euros.

ARSENAL LA MISE EN GARDE D'ARTETA

Vainqueur de Brighton (2-1) samedi en Premier League, le leader Arsenal a maintenu ses distances sur Manchester City, deuxième avec deux points de moins. Néanmoins, Mikel Arteta a regretté le manque d'efficacité de son équipe qui aurait dû, selon lui, l'emporter plus largement face aux Seagulls.

"Individuellement et collectivement, nous avons été très dominants. Nous avons représenté une grande menace. Je suis très satisfait de tout cela, mais l'écart au score aurait dû être bien plus important, compte tenu du nombre de situations, d'occasions et d'occasions franches que nous avons eues tout au long du match. Le score n'aurait jamais dû être de 2-1. Mais c'est la Premier League, et c'est l'étape que nous devons encore franchir. Je pense que sur leur première frappe, ils ont marqué, puis David Raya a dû réaliser un autre arrêt pour préserver le résultat", a souligné le manager des Gunners en conférence de presse.

Avec un Manchester City en très grande forme derrière, Arsenal n'a pas le droit de s'endormir.

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Édité par la SARL

DK NEWS

Directeur général

Benzine Lamine

Gérant

Faycal Laouar

Directeur de rédaction et publication

Dif Abdelhamid

RÉDACTION ADMINISTRATION

< 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 028.05.33.32 >

FAX : 028.05.31.61 E-MAIL : contact@dknews.dz SITE : http://www.dknews.dz

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 028.05.33.32 FAX : 028.05.31.61 /
E-MAIL : contact@dknews.dz IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - Agence ANEP 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL. : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 / FAX : 020.05.11.48 - 020.05.13.45 - 020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz - programmation.regie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz

ALGÉRIE - FRANCE

Benjamin Stora : « La montée de l'extrême droite en France alimente la crispation durable entre Alger et Paris »

Les relations algéro-françaises traversent l'une de leurs périodes les plus sensibles depuis plusieurs années, sur fond de tensions mémoriales, de divergences politiques et de repositionnements géostratégiques.

Pour l'historien français Benjamin Stora, figure centrale du travail sur la mémoire coloniale et co-président de la commission mixte d'historiens algéro-français avec Mohamed Lahcen Zeghidi, l'origine profonde de cette crispation se situe aujourd'hui dans la montée en puissance de l'extrême droite en France.

Une analyse qu'il développe longuement dans un entretien accordé à Radio France internationale (RFI), où il revient sans détour sur les blocages actuels du dossier mémoriel et sur les conséquences politiques qu'ils induisent.

Selon Benjamin Stora, la radicalisation du débat public en France autour de la question algérienne n'est pas un phénomène anodin.

Elle s'inscrit, dit-il, dans une dynamique idéologique portée par une extrême droite qui refuse catégoriquement toute reconnaissance des crimes du colonialisme.

« L'extrême droite ne reconnaît absolument pas les exactions, les massacres, les violences commises durant la colonisation et la guerre d'Algérie », affirme l'historien, soulignant que ce courant politique nourrit une vision profondément antagoniste de l'Algérie, présentée comme un adversaire permanent et comme la source de nombreux maux internes à la société française.

Pour Stora, cette posture s'explique aussi par un héritage idéologique ancien, marqué notamment par un anti-gaullisme persistant.

La décolonisation, portée politiquement par le général de Gaulle, reste perçue par l'extrême droite comme une trahison historique.

Dans ce contexte, l'Algérie continue d'être instrumentalisée dans le débat politique français, non pas comme un partenaire avec lequel il serait possible de construire une relation apaisée, mais comme un symbole repoussoir servant à mobiliser un électeur en quête de discours identitaires et de récits simplificateurs.

Cette évolution du climat politique français, estime Benjamin Stora, n'est pas étrangère à la réaction algérienne, notamment à travers l'adoption, le 24 décembre dernier, par l'Assemblée populaire nationale, d'une loi criminalisant le colonialisme.

Ce texte, qui insiste sur le caractère impardonnable des crimes coloniaux, sur la nécessité de réparations et sur l'exigence d'excuses officielles de la France, a suscité de vives réactions à Paris.

Pour l'historien, cette loi doit avant tout être vue comme une réponse politique et symbolique à un blocage du processus mémoriel engagé ces dernières années.

Revenant sur la question sensible des excuses officielles, Benjamin Stora rappelle que celles-ci ne devaient pas être une décision isolée ou immédiate, mais l'aboutissement d'un travail de fond.

« La question des excuses devait être le point d'arrivée d'un chantier mémoriel engagé depuis plusieurs années, notamment à partir de mon rapport remis en 2021 », explique-t-il.

Ce rapport visait précisément à créer les conditions d'une meilleure connaissance partagée de l'histoire coloniale et de la guerre d'Algérie, afin de permettre, à terme, des gestes politiques forts, y compris des excuses. Or, constate-t-il



avec regret, ce chantier mémoriel s'est brutalement interrompu depuis près de deux ans. Dans ce contexte de gel du dialogue, la perspective d'excuses officielles du côté français lui paraît aujourd'hui difficilement envisageable.

« Je vois mal, à l'heure actuelle, la question des excuses se poser de nouveau du côté français », confie-t-il, soulignant que l'absence de continuité dans le travail mémoriel a vidé cette perspective de sa substance politique.

Sur le plan juridique, Benjamin Stora reconnaît également l'existence de contradictions entre la loi algérienne criminalisant le colonialisme et certaines dispositions des accords d'Évian de 1962.

Ces accords, rappelle-t-il, signés par les deux parties, stipulaient explicitement qu'aucune poursuite pénale ne devait être engagée concernant les exactions commises durant la guerre d'Algérie.

Il y a effectivement un problème juridique », admet l'historien, tout en précisant que le texte voté par l'APN relève davantage d'une démonstration politique et symbolique que d'une volonté d'application judiciaire immédiate.

Dans le même esprit, la question des réparations financières exigées par l'Algérie est analysée par Stora comme une revendication nouvelle dans le discours officiel algérien.

« La réparation financière est une nouveauté qui apparaît dans ce texte », souligne-t-il, s'interrogeant sur les modalités concrètes d'un éventuel chiffrage.

Là encore, il considère que cette demande s'inscrit principalement dans une logique politique, destinée à marquer un rapport de force et à rappeler l'ampleur des préjudices subis durant 132 ans de colonisation.

Certains observateurs estiment toutefois que, même si les obstacles juridiques sont réels, l'Algérie pourrait, à terme, adapter son arsenal juridique et s'appuyer sur une mobilisation internationale pour faire avancer ses revendications, y compris en envisageant des mécanismes de justice internationale comparables, dans l'esprit, à un « Nuremberg bis ».

Une hypothèse qui, sans être explicitement défendue par Stora, illustre la profondeur du contentieux mémoriel entre les deux pays.

L'historien s'attarde également sur un dossier particulièrement sensible : celui des essais nucléaires français réalisés dans le Sahara algérien au début des années 1960.

L'Algérie réclame depuis longtemps l'accès aux cartes précises de ces essais afin de procéder à la décontamination

des sites et d'évaluer leurs effets sur les populations civiles.

Sur ce point, Benjamin Stora souligne que des experts français spécialisés dans la question nucléaire ont, à plusieurs reprises, demandé à se rendre sur place dans le cadre d'une commission internationale indépendante.

« À ma connaissance, aucune délégation internationale n'a encore pu se rendre dans le désert saharien pour constater sur le terrain les effets des contaminations », déplore-t-il.

Concernant l'avenir de la commission mémorielle mixte algéro-française, Benjamin Stora se montre prudent.

Il reconnaît ne pas savoir quel sort politique lui sera réservé, d'autant plus que cette instance ne s'est pas réunie depuis deux ans.

Toutefois, il se veut optimiste quant à la poursuite du travail intellectuel et scientifique.

« La collaboration réelle, le partage du savoir et des connaissances ne peuvent pas s'interrompre », affirme-t-il, insistant sur l'intérêt croissant des jeunes générations, en France comme en Algérie, pour cette histoire commune longtemps occultée ou instrumentalisée.

Pour l'historien, la circulation des savoirs, l'accès aux archives et la confrontation des regards restent des leviers essentiels pour dépasser les crispations politiques du moment.

Il exprime l'espérance que, malgré les tensions actuelles, ce travail de fond puisse se poursuivre, indépendamment des aléas diplomatiques.

Benjamin Stora conclut enfin son analyse en rappelant que le gel de la commission mémorielle coïncide avec une décision politique majeure de Paris : l'alignement sur les thèses marocaines et la reconnaissance du plan d'autonomie proposé par Rabat pour les territoires sahraouis.

Une décision perçue à Alger comme un tournant stratégique et qui a contribué, selon lui, à durcir davantage les relations entre les deux pays.

Au-delà des déclarations et des lois symboliques, l'entretien de Benjamin Stora met en lumière une réalité complexe : la question mémorielle demeure au cœur du contentieux algéro-français, prise en étau entre les pressions politiques internes, la montée des radicnalismes et les enjeux géopolitiques régionaux.

Tant que ces facteurs continueront de peser sur le dialogue, la réconciliation durable entre Alger et Paris restera un chantier fragile, suspendu à la volonté politique des deux rives de la Méditerranée.

ÉDITORIAL DK NEWS DU JOUR
Monoxyde de carbone :
l'hiver meurtrier
qui se répète dans
l'indifférence

Chaque hiver, le même scénario tragique se répète, implacable et silencieux.

Avec la chute des températures, le monoxyde de carbone refait surface et fauche des vies dans l'intimité des foyers.

Ces derniers jours n'ont pas dérogé à la règle.

Bien au contraire.

Le pays a vécu un week-end dramatique, marqué par une succession d'incidents liés à ce gaz invisible, inodore et pourtant mortel.

Une hématome diffuse, étalée sur plusieurs wilayas, qui rappellent avec brutalité que le « tueur silencieux » continue d'agir, malgré les mises en garde répétées.

La Protection civile a été sur tous les fronts, multipliant les interventions dans une dizaine de wilayas, de Laghouat à Alger, en passant par Tiaret, El Bayadh, Oran, Tlemcen, Ain Témouchent, Oum El Bouaghi, Bordj Bou Arreridj, Sidi Bel Abbès, Médéa ou encore Batna.

En l'espace de 24 heures seulement, 37 personnes ont été victimes d'intoxication au monoxyde de carbone, nécessitant 16 opérations d'intervention.

Derrière ces chiffres froids se cachent des drames humains, des familles endeuillées et des survivants marqués à vie.

Le monoxyde de carbone agit sans bruit ni odeur.

Les symptômes apparaissent souvent tardivement : maux de tête, vertiges, fatigue intense, nausées, palpitations, convulsions.

Lorsque l'intervention des secours n'arrive pas à temps, l'issue est fatale.

Le gaz prive l'organisme d'oxygène, plongeant ses victimes dans une spirale irréversible.

Ce qui rend ce fléau d'autant plus cruel, c'est qu'il frappe sans distinction.

Bébés, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées figurent tous parmi les victimes.

Aucun âge n'est épargné, aucun foyer n'est totalement à l'abri. Les bilans périodiques de la Protection civile mettent toutefois en lumière une réalité préoccupante : la principale source de ces intoxications demeure les chauffe-eaux, notamment ceux installés dans des espaces confinés ou dépourvus d'aération.

À cela s'ajoutent les appareils de chauffage défectueux, mal entretenus ou contrefaits, souvent acquis au mépris des normes de sécurité.

Ces équipements, censés apporter chaleur et confort durant l'hiver, se transformant en pièges mortels lorsque les règles élémentaires ne sont pas respectées.

Les autorités ne cessent pourtant de rappeler les consignes de prévention.

Àérer quotidiennement les habitations pendant au moins dix minutes, éviter l'installation des chauffe-eaux dans les salles de bain ou les lieux clos, entretenir régulièrement les appareils à gaz et installer des détecteurs de monoxyde de carbone figurent parmi les recommandations essentielles.

Des gestes simples, accessibles à tous, mais encore trop souvent négligés.

À cet égard, Sonelgaz a annoncé récemment l'installation de plus de 17 millions de détecteurs de gaz et de monoxyde de carbone à travers le territoire national. Un effort considérable, qui témoigne d'une prise de conscience institutionnelle face à l'ampleur du danger. Pourtant, malgré ces dispositifs, les accidents continuent de se produire, révélant que la prévention ne peut se limiter à l'équipement.

Elle doit s'accompagner d'une véritable culture de la sécurité, ancrée dans les comportements quotidiens.

Les chiffres de l'année 2024 sont éloquents et alarmants : 119 décès dus aux intoxications au monoxyde de carbone et plus de 2 400 personnes secourues.

Plus inquiétant encore, 55 à 60 % des décès sont directement liés aux chauffe-bains.

Ces statistiques devraient suffire à déclencher une mobilisation générale, car derrière chaque pourcentage se cache une vie perdue, une tragédie évitable.

Le monoxyde de carbone ne relève ni de la fatalité ni du hasard.

Il est le produit de négligences, de manquements et parfois d'un manque d'information.

Tant que ce fléau continuera de tuer dans le silence des foyers, il demeurera un échec collectif.

L'hiver n'a pas été synonyme de deuil.

La prévention, la vigilance et la responsabilité partagée restent les seules armes capables de faire taire définitivement ce tueur invisible.

AM